G L A L I C E U R

numéro 7

le 27 août 2019

Groupe de recherche

sur la **LA**ngue et la **LI**ttérature françaises

du **C**entre et d'aill**EUR**s

(Tokyo)

contact : glaliceur2019@gmail.com

Remarques lexicographiques sur *Le Neveu de Rameau*

Takeshi MATSUMURA

S'il est vrai, comme le dit Marian Hobson dans sa publication de 2013, qu'« une édition de Diderot est toujours un site "en construction" »[1], chaque lecteur pourrait-il y apporter facilement le fruit de ses recherches ? Le cas du *Neveu de Rameau*, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre[2], ne rendrait-il pas plutôt la tâche particulièrement ardue ? La somme des connaissances accumulées ne paralyserait-elle pas les mains et les jambes de ceux qui voudraient s'approcher du chantier avec leur apport qu'ils considèrent comme original mais qui sans doute n'est qu'une énième copie d'une vieille remarque dont l'existence leur échappe à eux seuls ? Chacune des éditions du *Neveu de Rameau* procurées depuis les années 1960 par les grands diderotistes comme Jean Fabre[3], Roland Desné[4], Jacques Proust[5], Jean Varloot[6], Jacques Chouillet[7], Jean-Claude Bonnet[8], Henri Coulet[9], Laurent Versini[10], Pierre Chartier[11], Michel Delon[12] et Marian Hobson réunit en effet à qui

---

1 Denis Diderot, *Satyre seconde. Le Neveu de Rameau, Édition critique* par Marian Hobson, Genève, Droz, 2013, coll. Textes littéraires français 624, p. i. Je désigne cette édition par Hobson.

2 Voir entre autres le volume 35 de *Diderot Studies* daté de 2016 mais publié le 8 août 2017 à l'occasion du Concours externe de l'agrégation du second degré, Sections lettres classiques et lettres modernes de la session 2017, dans le programme duquel figurait *Le Neveu de Rameau*.

3 Denis Diderot, *Le Neveu de Rameau, Édition critique avec notes et lexique* par Jean Fabre, Genève, Droz, 1963, coll. Textes littéraires français 37 ; le volume contient un lexique, p. 255-286. Je désigne cette édition par Fabre.

4 Diderot, *Le Neveu de Rameau ou Satire seconde, accompagné de la Satire première*, *Introduction et commentaires* de Roland Desné, préfaces de Jean Varloot et Maurice Roelens, Paris, Éditions sociales, 1972, coll. Les classiques du peuple. Je désigne cette édition par Desné.

5 Diderot, *Le Neveu de Rameau et autres textes*, postface de Jacques Proust, Paris, Librairie Générale Française, 1972, coll. Le livre de poche, p. 11-125. Je désigne cette édition par Proust.

6 Diderot, *Le Neveu de Rameau et autres dialogues philosophiques*, *Textes établis et présentés* par Jean Varloot, Notes de Nicole Évrard, Paris, Gallimard, 1972, coll. Folio, p. 29-131. Je désigne cette édition par Varloot.

7 Diderot, *Le Neveu de Rameau. Satire seconde, Texte présenté et commenté* par Jacques Chouillet, illustrations de Michel Otthoffer, Paris, Imprimerie nationale, 1982, coll. Lettres françaises ; le volume contient un glossaire, p. 219-228 ; Diderot, *Le Neveu de Rameau, Satires, Contes et Entretiens, Édition établie et commentée* par Jacques et Anne-Marie Chouillet, Paris, Librairie Générale Française, 1984, coll. Le livre de poche, p. 15-110 ; ce volume contient aussi un lexique (dont le contenu diffère parfois du glossaire de l'édition précédente), p. 397-410. Je désigne ces éditions par Chouillet1 et Chouillet2 respectivement.

8 Diderot, *Le Neveu de Rameau, Présentation, notes, dossier, chronologie, bibliographie* par Jean-Claude Bonnet, Paris, Flammarion, 1983 ; mise à jour, 2013, coll. GF Flammarion. Je désigne cette édition par Bonnet.

9 Diderot, *Le Neveu de Rameau, Texte établi et présenté* par Henri Coulet, dans Diderot, *Œuvres complètes* [= DPV], tome XII, *Le Neveu de Rameau. Fiction IV, Édition critique et annotée présentée* par Henri Coulet et al., avec les soins de Georges Dulac, Paris, Hermann, 1989, p. 31-196. Je désigne cette édition par Coulet ou DPV, t. XII. D'autres œuvres de Diderot sont citées dans cet article d'après DPV.

10 Diderot, *Satyre seconde. Le Neveu de Rameau*, dans Diderot, *Œuvres*, t. II, *Contes*, *Édition établie* par Laurent Versini, Paris, Robert Laffont, 1994, coll. Bouquins, p. 603-695 ; le volume contient un lexique, p. 921-947. Je désigne cette édition par Versini et je parlerai plus loin d'un problème que soulève son lexique.

11 Diderot, *Le Neveu de Rameau suivi de Satire première, Entretien d'un père avec ses enfants, Entretien d'un philosophe avec la maréchale de ***, Édition établie, présentée et annotée* par Pierre Chartier, Paris, Librairie Générale Française, 2002, coll. Classiques de poche, p. 39-170. Je désigne cette édition par Chartier. Sur cette publication qui me

mieux mieux l'essentiel des études antérieures consacrées à cette œuvre, tout en y ajoutant des compléments personnels. Le résultat, imposant, nous donne l'impression que tous les détails contenus dans le texte font l'objet d'un ou de plusieurs commentaires et qu'ils n'ont plus besoin de notre nouvel examen.

Heureusement, si ce n'est pas une illusion, il me semble que l'on pourra peut-être proposer encore quelques améliorations, surtout du point de vue lexicographique. Car tous les éditeurs que je viens d'énumérer sont des historiens (éminents, cela va de soi) de la littérature et aucun d'entre eux n'est lexicographe. Il en résulte que les rares études sur le vocabulaire du *Neveu de Rameau* ne me semblent pas être suffisamment exploitées dans leurs éditions et que les instruments de travail comme le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg[13], le *Trésor de la langue française* de Paul Imbs[14] et la *Base historique du vocabulaire français*[15] qu'aujourd'hui un lexicographe manie quotidiennement ne leur sont pas toujours familiers[16]. Dans cet article, je me propose de montrer qu'une utilisation critique des études antérieures et des dictionnaires servira à comprendre peut-être un peu mieux l'œuvre de Diderot et qu'en même temps une lecture tant soit peu attentive du *Neveu de Rameau*[17] pourra enrichir notre connaissance du français.

Pour voir comment une utilisation réfléchie des sources lexicographiques est nécessaire, prenons comme exemple le substantif féminin *comminge* au sens de « bombe de fort calibre » que l'on lit dans le contexte suivant. C'est Rameau qui parle :

> [...] il faut être placé à l'écart, dans l'angle de l'appartement le plus éloigné du champ de bataille, avoir préparé son explosion par un long silence, et tomber subitement comme une comminge, au milieu des contendants. (DPV, t. XII, p. 125)

---

paraît problématique, voir Takeshi Matsumura, « *Le Neveu de Rameau* édité par Pierre Chartier : quelques remarques philologiques », dans *FRACAS*, n° 40, 2016, p. 1-8.

12 Diderot, *Le Neveu de Rameau, Texte présenté, établi et annoté* par Michel Delon dans Diderot, *Contes et romans, Édition publiée* sous la direction de Michel Delon, avec la collaboration de Jean-Christophe Abramovici, Henri Lafon et Stéphane Pujol, Paris, Gallimard, 2004, Bibliothèque de la Pléiade, p. 583-661 ; Diderot, *Le Neveu de Rameau, Édition présentée, établie et annotée* par Michel Delon, Paris, Gallimard, 2006, coll. Folio classique. Je désigne ces éditions par Delon1 et Delon2 respectivement. Delon2 est dite « dérivée de la Bibliothèque de la Pléiade [= Delon1] » (p. 6), mais les deux publications ne sont pas tout à fait identiques, comme on le verra ci-dessous.

13 Basel, etc., Zbinden, etc., 1922-2002, 25 vol.

14 Paris, CNRS et Gallimard, 1971-1994, 16 vol.

15 Consultable sur son site Internet : http://www.cnrtl.fr/definition/bhvf/.

16 Cette séparation entre les littéraires et les lexicographes n'est naturellement pas particulière aux dix-huitiémistes. Voir les remarques de Michael Screech dans sa préface à Kurt Baldinger, *Études autour de Rabelais*, Genève, Droz, 1990, p. xi-xv ; voir aussi Takeshi Matsumura, « Sur quelques régionalismes de Paul Bourget dans *Le Disciple* édité par Antoine Compagnon », dans *FRACAS*, n° 33, 2016, p. 1-6.

17 Dont la datation même est controversée ; je m'en tiens ici à celle de « vers 1780 », voir Delon2, p. 14-15.

Sauf Proust (p. 61) et Versini (p. 654), tous les éditeurs ont consacré au mot une note[18]. Leurs commentaires ne me paraissent pourtant pas être toujours dépourvus d'imperfections ou d'ambiguïtés. Examinons d'abord celui de Fabre. Dans sa note 175, il indique d'une part qu'il s'agit d'une « bombe de gros calibre – jusqu'à 500 livres, selon l'article de l'*Encyclopédie* » et de l'autre que son nom provient de « son inventeur, le comte de Comminges, aide de camp de Louis XIV » (p. 194). On peut se demander d'abord pourquoi il n'a pas cité le texte de l'*Encyclopédie* et ensuite d'où vient son information sur l'« invention » de la *comminge*.

Un peu comme pour répondre à ma première question, quatre éditeurs[19] ont cité la définition donnée dans l'article *comminge* de l'*Encyclopédie*. La voici : « espece de mortier plus gros que les mortiers ordinaires, & qui jette des bombes dont le poids va jusqu'à 500 livres » (t. III, p. 701a). Pour l'auteur de cet article, le mot désigne donc non pas une *bombe* mais un *mortier*. Or le *mortier* signifie, selon l'*Encyclopédie*, s.v. *mortier*, « une espece de canon plus court que le canon ordinaire, [...] qui sert à jetter des bombes & quelquefois des grenades » (t. X, p. 731b). Même si Rameau a un caractère bizarre, il me semble peu probable qu'il comprenait de cette façon le mot qu'il a utilisé dans le passage cité. C'est sans doute pour contourner le problème qu'ainsi aurait soulevé l'*Encyclopédie* que Fabre n'a pas donné la citation de l'article. Il est intéressant de noter que, bien que cette définition peu adéquate ne semble avoir troublé ni Coulet ni Chouillet ni Delon, elle a amené Chartier à introduire une remarque complémentaire qui la contredit : « Le terme, comme ici, se disait surtout des projectiles de forte taille » (p. 98) ; il n'a pourtant pas précisé sur quoi se fondait son assertion.

Quant à l'« invention » de la *comminge*, la source de Fabre semble être le *Dictionnaire critique de la langue française* de Jean-François Féraud[20]. En effet, dans son article *cominge*, celui-ci affirme que cette bombe est « ainsi nommée de M. de Cominge, son inventeur » (t. I, p. 482b). Sans doute en s'appuyant sur la note de Fabre, Chouillet1 (p. 221), Chouillet2 (p. 399) et Bonnet (p. 88) ont perpétué cette légende. Car c'en est une. Pour découvrir que Féraud se trompait, il suffit de relire le passage des *Mémoires* de Saint-Simon que Coulet (p. 125) a cité à la suite de la définition peu satisfaisante de l'*Encyclopédie*. Voici ce que dit le mémorialiste :

---

[18] Mais Desné (p. 134) et Varloot (p. 381, note 1 de la p. 75) se contentent de traduire le mot sans dire où ils ont trouvé des renseignements, tandis que Hobson (p. 73) ne fait que donner la traduction de Fabre auquel elle renvoie.

[19] Coulet (p. 125), Chouillet1 (glossaire, s.v. *comminge*, p. 221), Chouillet2 (lexique, s.v. *comminge*, p. 399), Chartier (p. 98), Delon1 (p. 1168) et Delon2 (p. 220).

[20] Marseille, 1787-1788, 3 vol.

> Les courtisans, pendant les campagnes du Roi, appelèrent par plaisanterie les bombes et les mortiers du plus gros calibre des Cominges, et si bien que ce nom leur est demeuré dans l'artillerie. Cominges trouvait cette plaisanterie très mauvaise, et ne s'y accoutuma jamais[21].

Curieusement, aucun éditeur n'a tiré profit de cette description pour indiquer d'une part que le comte de Comminges dont la « grosseur énorme » (Saint-Simon, *ibid*., p. 498) a amusé les courtisans n'est pas l'« inventeur » de la *comminge* et de l'autre que celle-ci désignait à la fois la bombe et le mortier. Cette attestation du mot chez Saint-Simon constitue du reste sa première attestation si l'on en croit le FEW, t. II, p. 953b, s.v. *Comminges*. Wartburg, qui le définit par « bombe de fort calibre », a sans doute utilisé le *Dictionnaire de l'Académie française* (1762 ; 1798 ; 1835) ou Féraud ou encore Littré[22] qui tous parlent d'une *bombe* et non pas d'un *mortier*. Si l'on avait commencé par consulter le FEW au lieu de recourir à l'*Encyclopédie*, on aurait pu éviter de rencontrer la difficulté que celle-ci suscite et comprendre tout de suite le passage du *Neveu de Rameau* tout en notant que l'occurrence dans cette œuvre n'est qu'une parmi bien d'autres qui vont de Saint-Simon au *Dictionnaire de l'Académie française* de 1835.

* * *

Examinons maintenant comment les études sur le vocabulaire ont été exploitées par les éditeurs de notre texte. Pour cela, il convient de prendre comme exemple l'article que Gunnar von Proschwitz a publié en 1984[23]. Dans cet article, il a étudié en particulier deux mots qui lui paraissaient remarquables : *feuilliste*[24] « journaliste » et *imbroglio* « situation confuse ». Voyons comment ce dernier mot a été commenté dans les éditions du *Neveu de Rameau* et si l'on pourrait enrichir les données recueillies par les lexicographes.

Il n'y a en fait que deux éditeurs que le mot a intéressés[25]. D'une part, le lexique de Fabre (p. 272) a un article *imbroglio* dans lequel il indique que la version de 1762 du *Dictionnaire de l'Académie française* donne la forme *imbroille* et que sa version de 1798 accueille

---

[21] Saint-Simon, *Mémoires (1711-1714). Additions au Journal de Dangeau*, t. IV, *Édition établie* par Yves Coirault, Paris, Gallimard, 1985, Bibliothèque de la Pléiade, p. 499.

[22] Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1873, 4 vol.

[23] « Mots qui font date dans *Le Neveu de Rameau* », dans *Au Bonheur des mots. Mélanges en l'honneur de Gérald Antoine*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1984, p. 147-155 ; article repris dans *Idées et mots au siècle des Lumières. Mélanges en l'honneur de Gunnar von Proschwitz*, Göteborg et Paris, Wettergrens et Jean Touzot, 1988, p. 185-195.

[24] Ce substantif qui se lit dans DPV, t. XII, p. 140 a fait l'objet de notes dans plusieurs éditions, mais seuls Delon1 (p. 1163, note 2 de la p. 627 [il faut corriger les références dans l'index des notes de vocabulaire, p. 1287b]) et Delon2 (p. 226, note 4 de la p. 104) renvoient à l'article de Proschwitz.

[25] Voir Desné (p. 149), Proust (p. 77), Varloot (p. 88), Chouillet1 (p. 129 et le glossaire), Chouillet2 (p. 70 et le lexique), Bonnet (p. 101), Coulet (p. 143), Versini (p. 664 et le lexique), Chartier (p. 116) et Hobson (p. 93) qui tous s'abstiennent de le commenter.

la forme *imbroglio*. De l'autre, Delon1 (p. 1164) et Delon2 (p. 228) s'appuient sur le travail de Proschwitz pour souligner que le mot est « un emprunt récent à l'italien » et que Diderot l'a utilisé non seulement dans *Le Neveu de Rameau* mais aussi dans le *Paradoxe sur le comédien*[26]. Pourra-t-on compléter ce que disent ces deux éditeurs ?

On remarquera tout d'abord que le mot ne se trouve ni dans le FEW, t. XV, 1, p. 297a, s.v. **brod* ni dans la BHVF mais que dans sa partie diachronique, le TLF, s.v. *imbroglio* distingue deux sens : « embrouillement, confusion » et « situation embrouillée » et que comme leur première date il donne respectivement la fin du XVII[e] siècle, Bossuet[27] d'après Littré et 1762-1769, Diderot, *Le Neveu de Rameau*. Celui-ci constitue-t-il donc la première attestation du deuxième sens ? Tout dépend de la date que l'on attribue à celui-ci. S'il doit être daté de vers 1780 suivant l'hypothèse la plus prudente, on trouve des attestations plus anciennes du mot. En dépouillant dans sa thèse[28] les comptes rendus contemporains du *Barbier de Séville*, Proschwitz avait relevé deux occurrences de 1775. D'après ma petite enquête, la *Correspondance littéraire* de Grimm nous en fournit encore d'autres qui les précèdent. Comme le montre leur contexte, c'est surtout en parlant de Goldoni que le mot y est employé. Voici d'abord l'attestation du 1[er] septembre 1764 :

> Les Italiens, et M. Goldoni en particulier, entendent supérieurement ce qu'ils appellent l'*imbroglio* ; leurs pièces sont des chefs-d'œuvre en ce genre, pour lequel il faut beaucoup d'esprit, de finesse et d'invention[29].

La deuxième occurrence se lit dans le numéro du 1[er] octobre 1765 :

> Sous ce point de vue, on pourrait faire un parallèle entre M. Cailhava d'Estandoux et M. Goldoni ; car, dans le fait, celui-ci ne s'est point élevé au-dessus de ce genre de comédie à intrigue. La partie des mœurs de ses pièces et ses discours sont quelquefois vrais, mais toujours communs et plats. En

[26] Voir DPV, t. XX, p. 91. Cette attestation avait été relevée par Alexis François dans Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. VI, *Le XVIII[e] siècle*, deuxième partie, Paris, Armand Colin, 1930-1933 ; nouvelle édition, Paris, Armand Colin, 1966, p. 1237 ; je désigne cet ouvrage par François.

[27] La citation de Littré, t. II, p. 18a se retrouve dans la lettre de Bossuet à l'abbé Bossuet du 14 octobre 1697, dans *Correspondance de Bossuet*, nouvelle édition par Ch. Urbain et E. Levesque, t. VIII, Paris, Hachette, 1914, p. 415 : « [...] il dit que le détail causerait un *imbroglio*, qui ferait tout abandonner au Pape. » (c'est l'auteur qui souligne).

[28] Voir Gunnar von Proschwitz, *Introduction à l'étude du vocabulaire de Beaumarchais*, Stockholm, Almqwist & Wiskell, 1956, p. 34-35 ; les deux attestations proviennent des *Affiches de Province* (9 août 1775) et du *Mercure de France* (mars et avril 1775).

[29] *Correspondance littéraire, philosophique et critique par Grimm, Diderot, Raynal, Meister, etc.*, édition par Maurice Tourneux, t. VI, Paris, Garnier, 1878, p. 65 ; c'est l'auteur qui souligne.

> revanche, il a des ressources infinies dans la tête, et il entend l'imbroglio supérieurement. (*ibid.*, p. 385)

Et la troisième dans celui du 1er novembre 1772 : « La différence des noms et des personnes cause beaucoup d'imbroglio au capitaine des chasses, chez qui tous les personnages arrivent successivement. » (*ibid.*, t. X, 1879, p. 93). Ainsi, la formule prudente de Delon (« un emprunt récent à l'italien ») s'avère exacte en ce qui concerne le sens de « situation embrouillée » qui convient à ces occurrences des années 1760 et 1770.

* * *

On vient de voir que l'attestation du mot *imbroglio* dans le *Paradoxe sur le Comédien* avait attiré l'attention de François. La somme procurée par ce linguiste a été utilisée par Fabre et dans une moindre mesure par Chouillet, mais depuis, elle semble être un peu négligée. L'*Histoire de la langue française*[30] de Brunot et de François passe-t-elle pour démodée ? Imagine-t-on que l'on dispose désormais des outils autrement performants qui nous dispensent d'y recourir ? Pour voir si l'on a raison, il ne serait pas inutile d'examiner parmi bien d'autres[31] l'emploi transitif du verbe *claquer* au sens d'« applaudir (une pièce de théâtre, un auteur) » ; son attestation dans *Le Neveu de Rameau* est considérée comme la plus ancienne pour ce sens par le TLF, s.v. *claquer*[I] et le FEW, t. II, p. 727b, s.v. *klakk-*.

Le mot se lit dans une réplique de Rameau : « Cet imbécile parterre les claque à tout rompre. » (DPV, t. XII, p. 130). Parmi les éditions que j'ai consultées, il y en a six[32] qui lui ont consacré une remarque. Si l'on laisse de côté Desné (p. 139) et Varloot (p. 382, note 2 de la p. 79) qui ne font que le traduire par « applaudir », on a le lexique de Fabre (p. 261), où il cite deux phrases de Mercier ; d'une part : « Il fut un temps où les Parisiens claquaient pour la reine et pour les princes..., quand l'acteur paraissait en scène, etc. » et de l'autre : « Ils claquaient les vers et la prose dans toutes les séances académiques. » La première phrase est attribuée à Mercier sans plus de précisions, tandis que la deuxième provient explicitement du « *Tableau*, III, 27 » cité par François (p. 1746) que Fabre désigne par « Br., VI, 1746 ». Pour bien comprendre ce que dit l'article *claquer* de Fabre, il faut se rappeler que quand il renvoie à Mercier tout court, il s'agit de sa *Néologie* comme il le signale en tête de

---

30 Que je désigne par HLF.

31 On peut penser par exemple au substantif *cachet* « carte constatant chaque leçon donnée par un professeur à un élève » que l'on lit dans DPV, t. XII, p. 108 ; voir le TLF, s.v. *cachet* ; le FEW, t. II, p. 807a, s.v. **coacticare* ; Fabre, p. 259, qui renvoie à François, p. 1355. Les autres éditeurs ne disent rien sur cette deuxième attestation du sens (après celle de la lettre de Rousseau à la comtesse de Charlier [?] de l'automne 1734 [?], dans *Correspondance complète de Jean Jacques Rousseau*, *Édition critique établie et annotée* par R. A. Leigh, t. I, Genève, Institut et musée Voltaire, 1965, p. 22) : voir Desné (p. 120), Proust (p. 44), Varloot (p. 60), Chouillet1 (p. 98 et le glossaire), Chouillet2 (p. 43 et le lexique), Bonnet (p. 76), Coulet (p. 108), Versini (p. 644 et le lexique), Chartier (p. 81), Delon1 (p. 608), Delon2 (p. 77) et Hobson (p. 52).

32 Le reste ne dit rien sur le mot ; voir Proust (p. 65), Bonnet (p. 92), Coulet (p. 130), Versini (p. 657 et le lexique), Delon1 (p. 621), Delon2 (p. 97) et Hobson (p. 79).

son lexique (p. 255). En effet la première phrase provient de l'article *claquer* de ce dictionnaire[33]. Quant à la deuxième citation, on peut la vérifier dans l'édition récente du *Tableau de Paris* publiée par Jean-Claude Bonnet ; elle se trouve dans le chapitre CCXII « Battement de mains »[34]. En comparant les deux textes, on voit du reste que l'article de la *Néologie* qui commence par « Il fut un temps où les Parisiens Claquaient pour la reine et pour les princes » recopie[35] le chapitre du *Tableau de Paris*, dont la deuxième phrase commence par « Ils [= les Parisiens] claquent pour la reine et pour les princes » (p. 531).

Le renvoi à Mercier se retrouve dans l'article *claquer* du glossaire de Chouillet1 (p. 221), mais il n'y parle que du *Tableau de Paris*. En revanche, il utilise un autre passage de François (p. 1745), où est rappelée la règle de Mauvillon sur l'emploi transitif des verbes intransitifs[36]. Dans la note que Chartier (p. 103) consacre au verbe, on ne retrouve pas non plus la *Néologie*. Mais les renseignements s'appauvrissent davantage. On n'y trouve plus le renvoi à l'HLF, et les références de Mercier se bornent au titre (*Tableau de Paris*) et à sa date de parution ; il n'y a plus de citation. Les lecteurs de cette note, dont l'attention serait attirée sur l'emploi transitif de *claquer*, pourraient-ils retrouver tout de suite, parmi les presque 4 000 pages (dans l'édition Bonnet) du *Tableau de Paris*, le passage ainsi désigné vaguement ? On peut en douter et l'on regrettera que le savoir de nos prédécesseurs ne soit pas transmis d'une manière suffisamment limpide.

Naturellement, on ne doit pas se contenter de conserver l'héritage. Il faut le compléter dans la mesure du possible. Pour le cas de l'emploi transitif de *claquer*, la BHVF nous fournit une attestation antérieure. Il s'agit de l'occurrence de 1732 que l'on lit dans *Le Rival de lui-même* de Carolet : « Ah ! quel plaisir pour un Auteur, / Tirelironsa, tourelontontine, / Quand il entend claquer l'Acteur. » Si l'on vérifie pourtant la source de la BHVF, on s'aperçoit que c'est une publication de 1734 qui contient *Le Rival de lui-même* représenté en 1732 mais qui a été « revu et corrigé » par l'auteur[37]. Pour s'assurer que l'attestation remonte à l'année de la représentation, il convient de consulter des témoignages contemporains, par exemple le numéro de septembre 1732 de *Mercure de France*. On y trouve un compte rendu et des extraits des « Piéces représentées à l'Opéra comique le 19 Août » (p. 2026-2034) et parmi ces extraits est reproduit à la p. 2033 le passage qui nous

[33] Voir Louis Sébastien Mercier, *Néologie, Texte établi, annoté et présenté* par Jean-Claude Bonnet, Paris, Belin, 2009, p. 107.
[34] Voir *id.*, *Tableau de Paris*, *Édition établie* sous la direction de Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994, t. I, p. 531-533 ; la citation se lit à la p. 532.
[35] Ce fait peut être ajouté dans la « Liste des auteurs (et des œuvres) cités et des entrées auxquelles ils apparaissent » de la *Néologie*, *op. cit.*, p. 548b.
[36] Le lexique de Chouillet2 (p. 399) supprime ce renvoi à François en ne conservant que la première moitié de l'article du glossaire.
[37] Voir *Le Théâtre de la foire ou l'Opéra comique, contenant une partie des Piéces qui ont été representées aux Foires de S. Germain & de S. Laurent, pendant les années 1732, 1733 & 1734* [...] *Composées, revûës & corrigées* par Monsieur Carolet, t. IX, Paris, Prault, 1734, p. 120.

intéresse et qui ne montre pas de variante. Ainsi, un futur éditeur du *Neveu de Rameau* pourrait noter, avec des références à l'appui, que l'occurrence de *claquer* transitif chez Diderot est une des plus anciennes attestations.

Pour le cas de *claquer*, Fabre et Chouillet1 ont ainsi tiré profit de l'HLF et l'on a pu suivre la piste qu'ils nous ont indiquée pour les compléter quelque peu. Ailleurs, il arrive que les éditeurs n'aient pas suffisamment exploité l'HLF. Dans ces cas-là il convient d'y retourner pour mieux comprendre le texte de Diderot. Prenons comme exemple la locution prépositive *à comparaison de* et voyons comment une consultation tant soit peu attentive des volumes de l'HLF sert à compléter ce que Fabre a dit là-dessus. Cette locution se lit dans une des répliques de Rameau :

> [...] car entre nous, ce père Noël, ce vilain bénédictin si renommé pour les grimaces ; malgré ses succès à la cour, n'est, sans me vanter ni lui non plus, à comparaison de moi qu'un polichinelle de bois. (DPV, t. XII, p. 122)

Dans son lexique, s.v. *comparaison*, Fabre a proposé l'interprétation suivante : « Cette locution est, probablement, un provincialisme, car les dictionnaires donnent seulement *en comparaison de*... » (p. 261). Aux yeux de ce savant, son article aurait été peut-être une invitation lancée à ses successeurs pour qu'ils creusent la question de savoir si Diderot aurait mis ou non des provincialismes dans les répliques d'un de ses personnages. Or sauf erreur de ma part, aucun des éditeurs qui l'ont suivi n'y a répondu ; ils n'ont même pas pris la peine de traduire cette locution en français standard[38]. Ce silence total signifie-t-il qu'ils sont d'accord avec Fabre, ou plutôt qu'ils ne partagent pas son interprétation mais qu'ils jugent superflu de le dire en se posant la question dont la solution va de soi ? Quoi qu'il en soit, la remarque de Fabre me semble mériter d'être prise au sérieux.

Pour voir si la locution est un « provincialisme » (je dirais plutôt un « régionalisme[39] »), il convient d'abord de signaler qu'à ma connaissance, elle ne se retrouve pas ailleurs chez Diderot. C'est *en comparaison de* qu'il utilise dans ses autres écrits, depuis l'*Essai sur le mérite et la vertu*[40] jusqu'au *Rêve de d'Alembert*[41], en passant entre autres par ses lettres à Sophie

[38] Voir Desné (p. 133), Proust (p. 58), Varloot (p. 72), Chouillet1 (p. 111 et le glossaire), Chouillet2 (p. 54 et le lexique), Bonnet (p. 86), Coulet (p. 122), Versini (p. 653et le lexique), Chartier (p. 94), Delon1 (p. 616), Delon2 (p. 90) et Hobson (p. 70).

[39] Voir Georges Straka, « Problèmes des français régionaux », dans Académie royale de Belgique, *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, 5e série, t. LXIX, 1984, p. 27-66. Pour les « provincialismes », Fabre utilise Étienne Molard, *Lyonnoisismes ou recueil d'expressions et de phrases vicieuses usitées à Lyon* [...], Lyon, Chez l'Auteur, 1792, mais comme celui-ci concerne le lyonnais, il vaudra mieux maintenant consulter d'abord le FEW.

[40] « On peut dire que ceux-ci ne sont que des bêtes en comparaison de ceux-là. » (DPV, t. I, p. 400).

[41] « Que nous serions pauvres en comparaison d'un pareil être ! » (DPV, t. XVII, p. 163).

Volland comme l'on peut le constater dans le passage suivant, tiré de celle du 30 octobre 1759 : « Ne diroit-il pas à ses victimes : Qu'êtes-vous en comparaison de moi ?[42] » L'auteur a donc utilisé la locution *à comparaison de* en connaissance de cause dans *Le Neveu de Rameau*.

L'HLF pourra-t-elle nous aider à comprendre la raison de son choix ? Dans cette somme, Brunot et François parlent de l'expression deux fois[43]. D'abord dans la deuxième partie du tome IV consacrée à *La langue classique 1660-1715*[44], Brunot nous apprend que dès la fin du XVII[e] siècle la locution *à comparaison de* a fait l'objet d'une polémique entre Nicolas Andry de Boisregard et Dominique Bouhours. Si l'on complète son résumé en recourant aux ouvrages de ces deux auteurs, le premier observe d'abord dans ses *Réflexions*[45] que l'on « ne doit point dire *à comparaison* » (p. 191), parce qu'il est sorti de l'usage même si Vaugelas l'utilise, qu'« *en comparaison* [est] le veritable mot » (p. 192) et qu'il est inutile de « prétendre que *à comparaison* est plus doux » (*ibid.*). De son côté, dans sa *Suite*[46], Dominique Bouhours défend la locution en soulignant que son adversaire qui la condamne « fait tout d'un coup le procés aux plus celebres Academiciens & à l'Academie mesme toute entiere » (p. 60) et que l'on peut toujours s'en servir, mais à son avis il convient d'ajouter que, vu l'évolution de la langue, « *en comparaison* [semble] un peu plus usité presentement » (p. 62). Peu après, Andry de Boisregard lui répond dans son deuxième ouvrage non sans véhémence :

> Je me suis proposé dans mes Réflexions de faire voir l'usage present de nôtre Langue, & non celuy qui est passé ; & quand je dis que l'usage qui est le maître, n'a point autorisé *à comparaison*, j'entends parler de l'usage d'aujourd'huy, & non d'un autre, [...][47].

Et Brunot conclut que l'avis de celui-ci l'a emporté et que les exemples de la locution *à comparaison* se rencontrent désormais dans les œuvres qui ne sont pas « du beau style[48] ». Au début du siècle suivant, l'Académie française se prononce elle-même en faveur de

---

42 Denis Diderot, *Correspondance*, *Édition établie, annotée et préfacée* par Georges Roth, Paris, Minuit, 16 vol., 1955-1970, t. II, p. 304. Je désigne cette publication par Corr.

43 Mais comme elle est absente de leur « index lexicologique », il n'est pas très aisé de retrouver les pages où ils en parlent.

44 Voir Ferdinand Brunot, HLF, t. IV, *La langue classique 1660-1715*, deuxième partie, Paris, Armand Colin, 1924 ; nouvelle édition, Paris, Armand Colin, 1966, p. 1072.

45 *Réflexions sur l'usage présent de la langue française ou Remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage*, Paris, Laurent d'Houry, 1689.

46 *Suite des Remarques nouvelles sur la langue françoise*, Paris, George & Loüis Josse, 1692.

47 *Suite des Réflexions critiques sur l'usage présent de la langue françoise par Mr. A. D. B.*, Paris, Laurent d'Houry, 1693, p. 411.

48 HLF, t. IV, p. 1072 et il cite des œuvres de Scarron, La Fontaine et Furetière.

l'opinion d'Andry de Boisregard. Comme le rappelle François (p. 1907), elle exige ainsi la locution *en comparaison de* dans deux passages du *Quinte-Curce* de Vaugelas[49].

Cette histoire de la locution *à comparaison de* est d'ailleurs résumée dans l'article *comparare* du FEW, t. II, p. 970a avec des renvois aux t. IV et VI de l'HLF. Il me semble donc que son attestation dans *Le Neveu de Rameau* peut être considérée non pas comme un régionalisme comme le supposait Fabre, mais plutôt comme un archaïsme caractéristique du style bas. Il ne serait pas étonnant que l'on la trouve chez Rameau, d'autant moins que Diderot fait employer à ce personnage des mots comme *marteau* « membre viril » et *enclume* « sexe[50] de la femme » avec leur sens grivois qui remonte à l'ancien français.

Bien qu'aucune des éditions que j'ai examinées ne le fasse remarquer[51], ces deux termes que l'on trouve à la fin d'« une histoire si abominable[52] » racontée par *Lui* méritent en effet d'attirer notre attention. Rappelons-nous la phrase qui les contient : « Que diable de fantaisie à un petit marteau de se placer sous une lourde enclume. » (DPV, t. XII, p. 151). Le sens obscène des substantifs *enclume* et *marteau* n'est relevé ni par le TLF ni par la BHVF[53], mais il est attesté[54] respectivement depuis le quatrième quart du XII^e^ siècle dans la branche VII du *Roman de Renart*[55] et depuis vers 1275 dans la seconde partie du *Roman de la Rose*, due à Jean de Meun[56] jusqu'au début du XVII^e^ siècle chez Jean Auvray : celui-ci emploie les deux mots dans *La Voyage de Varades* : « Une enclume ne fait que s'endurcir aux coups » et un *Sonnet* : « Combien as-tu de fois remmanché son marteau[57] ? » recueillis dans son *Banquet des Muses* (Rouen, David Ferrand, 1623, p. 117 et 98). Ces occurrences permettent d'améliorer le FEW qui, dans son article *incudo* (t. IV, p. 632b), donne au sens de « pudendum muliebre » de l'*enclume* les fourchettes chronologiques des XIII^e^-XV^e^ siècles et qui, s.v. *marculus* (t. VI, 1, p. 310a), ne connaît le sens trivial du *marteau* que depuis Eustache Deschamps. L'attestation des mots chez Diderot constitue donc un témoignage

---

49 Voir Wendy Ayres-Bennett et Philippe Caron (éd.), *Les Remarques de l'Académie française sur le Quinte-Curce de Vaugelas, 1719-1720*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1996, p. 288 et 300.

50 Ou cul (?).

51 Voir Fabre (p. 71 et le lexique), Desné (p. 155), Proust (p. 84), Varloot (p. 95), Chouillet1 (p. 135 et le glossaire), Chouillet2 (p. 76 et le lexique), Bonnet (p. 106), Coulet (p. 151), Versini (p. 669 et le lexique), Chartier (p. 123), Delon1 (p. 634), Delon2 (p. 114) et Hobson (p. 102).

52 Goethe (traduction par Joseph Henri de Saur), *Le Neveu de Rameau, dialogue. Ouvrage posthume et inédit par Diderot*, Paris, Delaunay, 1821, p. 161 (et non pas la page 160 comme le dit Delon1, p. 1165).

53 Ni encore par le *Dictionnaire historique des argots français* de Gaston Esnault (Paris, Larousse, 1965) ni par le *Dictionnaire du français non conventionnel* de Jacques Cellard et Alain Rey (Paris, Hachette, 1980 ; 1991) ni par le *Dictionnaire historique et philologique du français non conventionnel* de Pierre Enckell (Paris, Classiques Garnier, 2017).

54 Voir Takeshi Matsumura, *Dictionnaire du français médiéval*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, p. 1139b, s.v. *enclume* et p. 2176b, s.v. *martel*.

55 Voir *Le Roman de Renart*, publié par Ernest Martin, 3 vol., Strasbourg, Trübner, 1882-1887, le vers 554 de la branche VII : « Maldite soit tote s'enclume. »

56 Voir Guillaume de Lorris et Jean de Meun, *Le Roman de la Rose*, publié par Félix Lecoy, 3 vol., Paris, Champion, 1965-1975, le vers 19539 : « Quant san cop de martel ferir Lessent les anclumes perir. ».

57 Ce vers est cité par Albert Doillon dans son *Dictionnaire de l'argot*, Paris, Robert Laffont, 2010, p. 901b.

tardif qui échappait jusqu'ici à la lexicographie. À ce titre, elle serait digne de faire l'objet d'une petite note dans une édition du *Neveu de Rameau*.

Pour revenir à l'HLF dont les éditeurs ne me semblent pas encore avoir tiré tous les profits possibles, elle signale un grand nombre de néologismes et parmi ceux-ci on en trouve qui sont attribués à Diderot. Par exemple, l'emploi figuré du substantif *teinte* « apparence légère » appartient à cette catégorie. Il se lit dans le passage suivant de notre texte : « [...] mais une teinte de ridicule était fondue dans ces sentiments, et les dénaturait. » (DPV, t. XII, p. 166). Bien qu'il n'ait intéressé aucun des éditeurs que j'ai examinés[58], c'est la première attestation du sens figuré qui a été relevée par François[59] (p. 1397) et qui donc mérite d'être signalée comme telle. Par la suite[60], elle est passée dans le FEW, t. XIII, 1, p. 339b, s.v. *tinctus*, avec seule la date de 1778 et aussi dans le TLF, s.v. *teinte*, avec la date de 1779 et le renvoi à Fabre. Cependant, si l'on considère que *Le Neveu de Rameau* doit être daté de vers 1780, on trouve au moins trois exemples plus anciens. Les deux d'entre eux sont dus à Diderot lui-même : d'une part sa lettre à Sophie Vollant du 14 juillet 1762 : « Je vous conseille de laisser prendre à votre âme une teinte de ce fanatisme. » (Corr., t. IV, p. 47) ; et de l'autre, sa *Lettre à Monsieur*** sur l'abbé Galiani* (février 1771) : « [...] quoiqu'il y ait dans sa politique et sa morale de conversation, une teinte de machiavélisme, je le tiens pour homme d'une probité rigoureuse. » (DPV, t. XX, p. 372). On en trouve le troisième chez Helvétius : « [...] idées nouvelles et nécessairement fausses qui se combinant de nouveau avec toutes celles dont il a chargé sa mémoire, donnent à toutes une plus ou moins forte teinte de fausseté[61]. » Ces attestations sont des témoignages de l'emploi figuré du mot *teinte* qui, comme l'avait fait remarquer François, semble être tout récent à l'époque où Diderot composait son dialogue.

Les expressions populaires n'ont pas non plus échappé à la vigilance de François. Tous les éditeurs du *Neveu de Rameau* se souviendraient-ils de ce qu'il avait dit là-dessus ? Citons la phrase qui n'a perdu rien de son actualité :

> Quel admirable répertoire d'expressions populaires, triviales, que *le Neveu de Rameau*, avec son « diable de ramage saugrenu, moitié des gens du monde et

[58] Voir Fabre (p. 84 et le lexique), Desné (p. 168), Proust (p. 97), Varloot (p. 107), Chouillet1 (p. 148 et le glossaire), Chouillet2 (p. 87 et le lexique), Bonnet (p. 117), Coulet (p. 166), Versini (p. 677 et le lexique), Chartier (p. 139), Delon1 (p. 643), Delon2 (p. 127) et Hobson (p. 122).

[59] Il signale également que Littré cite une occurrence plus tardive du même emploi chez Diderot ; sa citation se lit dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* : « Plus j'y réfléchis, plus il me semble que nous aurions tous besoin d'une teinte légère de stoïcisme, mais qu'elle serait surtout utile aux grands hommes. » (DPV, t. XXV, p. 372).

[60] La BHVF ne connaît pas cet emploi.

[61] Claude-Adrien Helvétius, *Œuvres complètes*, *Édition publiée* sous la direction de Gerhardt Stenger, t. II, *De l'Homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*, *notes explicatives* par Gerhardt Stenger, *établissement du texte sur le manuscrit original* par David Smith, Paris, Champion, 2011, p. 462.

> des lettres, moitié de la halle ! » [177[62]] : *pousser le bois* (jouer aux échecs) [74], *se rebéquer* [102], *se bistorner* [119], *la poire était mûre* [154], un *friponneau* [155], *fagoter* un livre, un neveu [177 et 180], ma *légitime* [180], *cela va comme je te pousse* [164], on me jetait le *lopin* [187], être *comme un coq en pâte* [187], voyager *au diable au vert* [185], il n'y a qu'à *ourler le bec* et ce sera *une cane* [183], *à propos de bottes* [92], *une autre paire de manches* [143], *scier le boyau* (jouer du violon) [187], etc. (p. 1211).

Certes, plusieurs de ces mots ou expressions ici cités ont fait l'objet de commentaires dans les éditions, mais la liste en contient qui n'ont pas été annotés suffisamment.

Prenons comme premier exemple la locution verbale *pousser le bois* « jouer aux échecs ou aux dames ». Elle se trouve dans la première réplique de Rameau : « Ah, ah, vous voilà, M[r] le philosophe ; [...] est-ce que vous perdez aussi votre temps à pousser le bois [?] » (DPV, t. XII, p. 74). Bien que François l'ait relevée, elle manque au FEW, t. IX, p. 552b, s.v. *pulsare* et t. XV, 1, p. 204b, s.v. **bosk-*. Par contre, le TLF, s.v. *pousser* l'enregistre en citant notre occurrence comme la plus ancienne et Frantext ne nous fournit, outre celle-ci, que celle de Daniel Pennac, *Au bonheur des ogres* (1985). Parmi les éditeurs[63], il n'y a que Hobson (p. 11) qui lui consacre une note. Elle se contente pourtant d'observer que l'expression n'est apparemment dans aucun dictionnaire de l'époque. Il me semble qu'elle a raison, mais elle aurait pu insister davantage sur le fait que Diderot est le premier à s'être servi de cette locution rarement attestée.

Prenons comme un autre exemple le mot *poire* qui est dans deux expressions : *la poire est mûre* « l'occasion est favorable » et *laisser mûrir la poire* « attendre le moment favorable ». Les deux locutions sont employées par Rameau qui parle du renégat d'Avignon : « Il laisse mûrir la poire, avant que de secouer la branche. Trop d'ardeur pouvait faire échouer son projet. » (DPV, t. XII, p. 153) et « Alors la poire était mûre... mais vous ne m'écoutez pas. » (*ibid.*, p. 154). Aucune des éditions consultées[64] ne leur consacre de notes, sans doute parce qu'elles se comprennent facilement par les lecteurs d'aujourd'hui. Mais on peut faire observer que l'expression *laisser mûrir la poire* n'est pas répertoriée dans nos dictionnaires et les attestations anciennes de l'autre expression y sont mal représentées. Si l'on se reporte aux articles *mûr* et *poire* du TLF, on y trouve la locution *attendre que la poire soit mûre* chez Proust (1922) et la locution *la poire est mûre* chez Genevois (1923) mais on ne peut pas savoir

[62] Pour plus de commodité, je donne les pages de DPV, t. XII à la place des références données par François.
[63] Fabre ne fait que citer le passage sans commentaire dans son lexique, sous *pousse-bois*, p. 278 ; les autres ne disent rien, voir Desné (p. 92), Proust (p. 14), Varloot (p. 34), Chouillet1 (p. 62 et le glossaire), Chouillet2 (p. 18 et le lexique), Bonnet (p. 50), Coulet (p. 74), Versini (p. 625 et le lexique), Chartier (p. 47), Delon1 (p. 587) et Delon2 (p. 49).
[64] Voir Fabre (p. 73-74 et le lexique), Desné (p. 157-158), Proust (p. 86), Varloot (p. 97), Chouillet1 (p. 137 et le glossaire), Chouillet2 (p. 78 et le lexique), Bonnet (p. 108), Coulet (p. 153-154), Versini (p. 670 et le lexique), Chartier (p. 125-126), Delon1 (p. 635), Delon2 (p. 116) et Hobson (p. 104-105).

depuis quand elles existent dans l'histoire du français. La BHVF n'a recueilli aucune locution qui comprenne le mot *poire*. Quant au FEW, son article *pirum* (t. VIII, p. 573a) enregistre *la poire est mûre* qu'il date de 1868 ; cette date semble correspondre à l'article *poire* de Littré ou du *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e^ siècle* de Pierre Larousse[65] qui, tous deux, ont recueilli l'expression sans en donner d'exemples. La meilleure indication se trouve dans le FEW, t. VI, 1, p. 534a, s.v. *maturus*, qui comme première date de la locution *la poire est mûre* donne « ca. 1680 » en s'appuyant sur le dictionnaire cité de Larousse. En effet dans son article *mûr* celui-ci cite un passage de Bussy-Rabutin. Il provient de la lettre de ce dernier adressée à Madame de la Roche le 12 novembre 1669, que l'on peut vérifier dans la *Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy avec sa famille et ses amis (1666-1693)*, éditée par Ludovic Lalanne (t. I, Paris, Charpentier, 1858). Voici le contexte :

> Je crois que ma femme reviendra de la cour avec peu de succès pour mon retour. Il me paroît que la poire n'est pas mûre ; mais j'ai toute la patience qu'il me faut, et je vous assure qu'elle ne me coûte pas trop. (p. 220)

Depuis 1669 (et non pas « ca. 1680 » comme le dit le FEW) jusqu'au *Neveu de Rameau* (vers 1780), l'expression apparaît au moins dans trois textes selon Frantext : d'abord dans les *Mémoires du chevalier de Ravanne* (1740) de Jacques de Varenne[66], ensuite chez Jacques Cazotte, *Ollivie*[67] (1763) et enfin dans un roman de Mercier intitulé *Jezennemours. Roman dramatique*[68] (1776). Son occurrence dans *Le Neveu de Rameau* est ainsi sinon la première, du moins une des plus anciennes.

On peut partir également de la remarque citée de François pour souligner que l'occurrence dans *Le Neveu de Rameau* de la locution verbale *scier le boyau* « jouer mal du violon » constitue sa première attestation ; c'est Rameau qui l'utilise dans la réplique suivante : « Il faudra derechef scier le boyau, et revenir au geste du doigt vers la bouche béante. » (DPV, t. XII, p. 187). Parmi les éditeurs de notre texte, il y en a trois qui commentent la locution[69], mais aucun d'entre eux n'explicite les sources qu'il a utilisées pour son explication, d'ailleurs plutôt littéraire que lexicographique. À part Desné (p. 185)

---

65 Paris, Larousse, 1866-1876, 15 vol.

66 « Je ne pensois pas à demander pour moi ; la poire que je lorgnois n'étoit pas encore mûre. » La citation est faite d'après le t. III, Liège, 1741, p. 136, qui confirme la leçon de l'édition de 1782 utilisée par Frantext.

67 Frantext cite d'après l'édition de Paris, Bastien, 1817, p. 158 : « La voilà qui fait la sainte sucrée tout comme une autre, et si cependant la poire étoit bien mûre... tu ris du bout des dents, mijaurée ? »

68 « C'étoit lui, disoit-il, qui avoit insisté fortement pour qu'on ne sévît point contre moi, parce que la poire étoit mûre, & que si on ne la cueilloit pas, elle alloit tomber d'elle-même. » (t. I, Amsterdam, 1776, p. 251).

69 Voir Versini (p. 690 ; mais la locution n'est pas reprise dans son lexique), Chartier (p. 161), Delon1 (p. 1174, note 2 de la p. 656) et Delon2 (p. 244, note 1 de la p. 146).

et Varloot (p. 390, note 2 de la p. 124) qui en ont proposé une traduction, le reste[70] a passé la locution sous silence. Pourtant, avant François, Littré, s.v. *scier* avait déjà cité notre occurrence, et celle-ci est ensuite passée dans le FEW, t. XI, p. 366b, s.v. *secare* qui indique comme fourchettes chronologiques de la locution « Diderot – *Dictionnaire général*[71] ». Le TLF, s.v. *scier* y ajoute un exemple de Willy (1893), mais dans sa partie diachronique il n'a pas précisé à quand remonte la locution. Bref, une note lexicographique dans l'édition pourrait attirer l'attention des lecteurs sur l'importance historique du *Neveu de Rameau*.

Il va sans dire que, même si elle contient un nombre impressionnant d'informations toujours utiles, l'HLF peut parfois être complétée par chacun d'entre nous à l'aide de matériaux plus ou moins importants. Une lecture tant soit peu attentive du *Neveu de Rameau* me semble pouvoir nous conduire quelquefois à découvrir des détails qui n'avaient pas attiré l'attention de Brunot ou de François. Prenons comme exemple l'emploi pronominal du verbe *liquider*. Voici d'abord le contexte ; c'est Rameau qui parle : « Ils étaient en compte courant[72] ; le créancier voulait que son débiteur se liquidât, et celui-ci n'était pas en fonds. » (DPV, t. XII, p. 141). En relevant cette occurrence, François (p. 1468) a indiqué que l'emploi pronominal n'était recueilli dans le *Dictionnaire de l'Académie française* qu'à partir de son édition de 1835. Ensuite, dans son lexique (p. 274), Fabre a souligné que le verbe pronominal *liquider* au sens de « se libérer en argent liquide » n'était pas signalé par « les dictionnaires du XVIII^e^ siècle »[73]. Certes, ni le TLF ni la BHVF ne nous apprennent la date d'apparition de ce sens, parce que celui-là, s.v. *liquider* qui enregistre le sens de « régler ses dettes » en citant un exemple de Balzac (1839) reste muet sur son histoire et que celle-ci ne connaît que des attestations du XIX^e^ siècle (1834, 1841, 1854 et 1873). Mais si l'on consulte le FEW, t. V, p. 371a, s.v. *liquidus*, on constate que l'emploi pronominal de *liquider* au sens de « s'acquitter de ses dettes » est attesté depuis *Le Parfait négociant ou instruction générale pour ce qui regarde le commerce* [...] de Jacques Savary (Paris, Jean Guignard fils, 1675)[74]. Alors, l'occurrence de Diderot serait-elle la deuxième attestation ? Non. Si l'on cherche un peu, on trouve une attestation dans le *Dictionnaire royal françois et anglois* de Boyer (La Haye, Meyndert

[70] Voir Fabre (p. 102 et le lexique), Proust (p. 117), Chouillet1 (p. 170 et le glossaire), Chouillet2 (p. 104 et le lexique), Bonnet (p. 132), Coulet (p. 187), et Hobson (p. 147).

[71] C'est-à-dire Adolphe Hatzfeld, Arsène Darmesteter et Antoine Thomas, *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e^ siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Delagrave, 1890-1900, 2 vol.

[72] Je reviens sur cette locution ci-dessous.

[73] Mais il n'a pas renvoyé à François. Depuis, sauf Versini qui dans son lexique (p. 937) l'a traduit par « éteindre ses dettes » en se référant à Littré, aucun éditeur ne s'est intéressé au mot ; voir Desné (p. 147), Proust (p. 74), Varloot (p. 86), Chouillet1 (p. 126 et le glossaire), Chouillet2 (p. 68 et le lexique), Bonnet (p. 99), Coulet (p. 141), Chartier (p. 113), Delon1 (p. 627), Delon2 (p. 105) et Hobson (p. 90).

[74] Voir p. 354 : « [...] il se trouveroit des Marchands de mauvaise foy, (comme il s'en est veu plusieurs,) qui pour se liquider n'auroient qu'à surprendre de jeunes gens de famille, en les associant avec eux, pour avoir leur argent comptant, [...]. »

Uytwerf, 1702), deuxième partie (partie anglaise), s.v. *to clear*[75] et une autre dans le t. VIII de l'*Abrégé de l'histoire universelle de J. A. de Thou* par Rémond de Sainte-Albine (La Haye, 1759, p. 505[76]). Il n'en est pas moins vrai que *Le Neveu de Rameau* nous fournit une attestation assez précoce et qu'elle mérite d'être signalée comme telle.

Quoiqu'aucun éditeur ne l'ait annoté et que l'HLF se soit abstenue de le commenter, le passage que l'on vient de citer de la réplique de Rameau contient un autre cas digne d'intérêt. Il s'agit de la locution verbale *être en compte courant* au sens d'« être en relations d'affaires ». Pour savoir depuis quand elle est employée, nos instruments de travail ne nous aident guère. Littré qui l'a recueillie dans son article *compte* n'en cite aucun exemple ; de son côté, le TLF, s.v. *compte* l'enregistre dans sa partie synchronique avec un exemple de Jouy (1812), mais ne dit rien sur son histoire ; quant à la BHVF et au FEW, t. II, p. 997b, s.v. *computus*, ils n'en font pas mention. Notre occurrence est du reste la plus ancienne que l'on puisse trouver dans Frantext. Diderot aurait-il inventé la locution ? C'est peu probable. D'après ma petite enquête, il est précédé au moins par Jean Larue, dont la *Bibliothèque des jeunes négocians, ou l'arithmétique à leur usage* [...] (Paris et Lyon, Briasson et Bruyset, 1747 ; rééditée ensuite à plusieurs reprises) contient notre locution[77]. On peut s'étonner que, malgré sa précocité, l'attestation du *Neveu de Rameau* n'ait pas été remarquée par ses éditeurs.

* * *

Parmi les instruments de travail qui peuvent nous rendre service, outre l'HLF et le FEW, il y en a un qui me semble être un peu trop négligé par les dix-huitiémistes d'aujourd'hui. C'est le TLF, qui dans sa partie diachronique contient des informations historiques souvent utiles[78]. Examinons dans quelle mesure ce dictionnaire peut nous être utile. D'après mon enquête, il cite *Le Neveu de Rameau* une vingtaine de fois comme source contenant une première attestation. Mis à part *claquer*, *imbroglio*, *pousser le bois* et *teinte* que l'on a vus plus haut, ce sont *chiffonner*, *commérage*, *franc(-)parler*, *individualité*[79], *jupons*, *mademoiselle*, *moraliste*, *nerfs (avoir des –)*, *péremptoire*, *prendre*, *se prêter*, *proxénète*, *tabouret*, *vertubleu*, *vibrer*. Il ne faut naturellement pas recevoir aveuglément cette liste. Après en avoir vérifié chaque cas dans son contexte en le comparant avec d'autres textes, j'ai abouti au résultat suivant (qui

[75] Dans cet article, la locution anglaise *to clear accounts* est traduite par « Regler des Contes, payer ses dettes, se liquider, se libérer ». On pourrait ainsi compléter le lexique de Fabre en y ajoutant qu'il existe au moins « un dictionnaire du XVIII[e] siècle » qui enregistre l'emploi pronominal de *liquider*.

[76] Voici le contexte : « Depuis plusieurs années, Ernest-Frederic [...] pressoit Edouard de se liquider. »

[77] Voir par exemple p. 106 : « Si vous êtiez en compte courant avec eux, ils vous devroient encore un grain d'argent fin, & vous les créditeriez dans leur compte d'argent, pour le droit d'affinage de ce lingot, de 55 livres 13 sols ; [...]. »

[78] Même s'il a parfois besoin d'être corrigé ou complété comme on le verra ci-dessous.

[79] Sur ce mot déjà bien étudié par Yoichi Sumi, *Le Neveu de Ramean. Caprices et logiques du jeu*, Tokyo, France Tosho, 1975, voir en dernier lieu Delon1, p. 1145 et Delon2, p. 194.

est provisoire, cela va sans dire) : au total, il ne reste que trois mots ou expressions comme attestations les plus anciennes.

D'abord, il s'agit de la locution verbale *avoir des nerfs* au sens d'« être énervé » que l'on lit dans la réplique suivante de Rameau : « Autrefois, mademoiselle avait des vapeurs ; ce sont aujourd'hui des nerfs. » (DPV, t. XII, p. 145). Parmi les éditeurs[80], seule Hobson commente la phrase, mais sa note sur « un changement contemporain dans les concepts de la physiologie » (p. 96) est si vague que l'on ne voit même pas sur quoi[81] elle est fondée. Elle aurait pu au moins renvoyer au TLF, qui s.v. *nerf* enregistre notre occurrence comme première date.

Le deuxième cas des attestations les plus anciennes est le sens de « fille de la maison » du substantif *mademoiselle*. Elle apparaît dans une réplique de Rameau : « [...] est-ce que tu ne saurais pas encourager ce jeune homme à parler à mademoiselle, et persuader à mademoiselle de l'écouter, comme un autre ? » (DPV, t. XII, p. 93). Ce sens n'est pas bien distingué par le FEW, t. III, p. 133b, s.v. **domnicella* mais il est relevé par le TLF, s.v. *mademoiselle* avec notre occurrence comme la plus ancienne. Si aucun des éditeurs[82] n'a signalé ce fait, est-ce parce qu'ils connaissent des attestations antérieures ? Si oui, pourquoi n'ont-ils pas voulu nous faire partager leur savoir ?

Il en va de même pour le troisième cas : le sens de « tranchant (en parlant d'un ton) » de l'adjectif *péremptoire*. Celui-ci se trouve également dans une réplique de Rameau : « [...] il faut savoir préparer et placer ces tons majeurs et péremptoires, saisir l'occasion et le moment ; [...]. » (DPV, t. XII, p. 125). Le mot est absent de la BHVF et du t. VI de l'HLF, et l'on ne trouve pas dans le FEW, t. VIII, p. 235b, s.v. *peremptorius* le sens qui nous intéresse. En revanche, le TLF, s.v. *péremptoire* nous apprend qu'à côté des sens juridiques remontant à la fin du XIII^e^ siècle, on a par extension le sens de « tranchant (en parlant d'un ton) » et que c'est *Le Neveu de Rameau* qui nous en fournit la première attestation. Malgré son caractère si précieux dans l'histoire du français, notre occurrence n'a intéressé, sauf erreur de ma part, aucun des éditeurs consultés[83].

En ce qui concerne les autres mots du *Neveu de Rameau* cités par le TLF comme les attestations les plus anciennes, une datation prudente ou une recherche complémentaire

[80] Voir Fabre (p. 67 et le lexique), Desné (p. 151), Proust (p. 79), Varloot (p. 91), Chouillet1 (p. 131 et le glossaire), Chouillet2 (p. 72 et le lexique), Bonnet (p. 103), Coulet (p. 145), Versini (p. 666 et le lexique), Chartier (p. 118), Delon1 (p. 631) et Delon2 (p. 110) qui tous passent la locution sous silence.

[81] Ce n'est ni le FEW, t. VII, p. 101b, s.v. *nervus* ni la BHVF ni l'HLF, parce qu'ils n'ont pas recueilli notre locution.

[82] Voir Fabre (p. 22 et le lexique), Desné (p. 108), Proust (p. 31), Varloot (p. 48), Chouillet1 (p. 82 et le glossaire), Chouillet2 (p. 32 et le lexique), Bonnet (p. 64), Coulet (p. 93), Versini (p. 636 et le lexique), Chartier (p. 66), Delon1 (p. 599), Delon2 (p. 64) et Hobson (p. 36).

[83] Voir Fabre (p. 50 et le lexique), Desné (p. 135), Proust (p. 61), Varloot (p. 74), Chouillet1 (p. 113 et le glossaire), Chouillet2 (p. 57 et le lexique), Bonnet (p. 88), Coulet (p. 125), Versini (p. 654 et le lexique), Chartier (p. 98), Delon1 (p. 618), Delon2 (p. 92) et Hobson (p. 73).

m'ont conduit à relever des occurrences antérieures dans différentes sources. Plusieurs cas perdent leur place éminente à cause de la datation du *Neveu de Rameau* que j'ai adoptée. Pour les autres cas, j'ai relevé des témoignages datant d'avant 1760 et par conséquent, même avec la datation de ca. 1760, *Le Neveu de Rameau* ne peut plus être considéré comme la première date. Un futur éditeur pourrait les signaler en tant que tels pour attirer l'attention des lecteurs sur la nécessité de modifier ou de corriger parfois la partie diachronique du TLF.

Voyons d'abord le premier groupe. Le verbe intransitif *chiffonner* se lit dans une réplique de Rameau, qui reproduit le propos de la mère d'une de ses jeunes élèves : « On aime mieux perdre son temps à jaser, à chiffonner, à courir, à je ne sais quoi. » (DPV, t. XII, p. 107). Dans son lexique (p. 261), Fabre cite le *Traité du style* de Mauvillon (1751) d'après François (p. 1019) : « Froisser une étoffe, du linge, est du style sérieux. En badinant, on dit : *chiffonner, foupir*. », mais il ne donne pas de définition. La traduction « froisser des chiffons » est certes proposée par Desné (p. 119), mais le FEW, t. XVI, p. 320a, s.v. *chip* et le TLF, s.v. *chiffonner* lui préfèrent le sens de « s'occuper d'ajustements de toilette[84] » tout en donnant *Le Neveu de Rameau* comme l'exemple le plus ancien de « ca. 1760 ». Les autres éditeurs[85] n'ayant rien dit là-dessus, on ne peut pas savoir comment ils ont compris la phrase citée. Si donc le sens que le FEW et le TLF attribuent au verbe est bon, l'œuvre de Diderot nous en fournit-elle la première attestation ? Cela dépend de sa datation. Si l'on la date prudemment de vers 1780 et non pas de vers 1760, il en existe un exemple antérieur. Il s'agit de celui cité par Littré et rappelé par François (p. 1745), à savoir Beaumarchais, *Le Barbier de Séville ou la Précaution inutile* (1775), acte II, scène 11 : « Je me suis brûlée en chiffonnant autour de cette bougie, [...][86]. » Si l'on tient compte de la datation problématique du *Neveu de Rameau*, il vaudrait mieux citer cet exemple comme une probable première attestation du sens en question.

Le substantif *jupons* au pluriel au sens d'« ensemble des jupes et des jupons » appartient au même groupe. Il se trouve dans une réplique de Rameau parlant de sa femme : « Ceux qui la suivaient, qui la regardaient trotter avec ses petits pieds ; et qui mesuraient cette large croupe dont ses jupons légers dessinaient la forme, doublaient le pas ; [...] » (DPV, t. XII, p. 194). Cet emploi qui a échappé à François, au FEW, t. XIX,

[84] Ce sens manque à la BHVF.

[85] Voir Proust (p. 44), Varloot (p. 60), Chouillet1 (p. 98 et le glossaire), Chouillet2 (p. 43 et le lexique), Bonnet (p. 75), Coulet (p. 107), Versini (p. 644 et le lexique), Chartier (p. 80), Delon1 (p. 607), Delon1 (p. 76) et Hobson (p. 52).

[86] Beaumarchais, *Œuvres*, *Édition établie* par Pierre Larthomas, Paris, Gallimard, 1988, Bibliothèque de la Pléiade, p. 313.

p. 58b, s.v. *gubba* et à la BHVF, ne paraît pas avoir suscité la curiosité des éditeurs[87], mais il est considéré par le TLF, s.v. *jupon* comme le témoignage le plus ancien du sens, datant de 1779. Si pourtant l'on adopte cette date (ou la nôtre : « vers 1780 »), on en trouve au moins trois occurrences antérieures. D'une part, Diderot utilise le mot de la même façon deux fois. D'abord dans son *Salon de 1767* :

> La comtesse lui exposait en montant une jolie jambe, et au-dessus de cette jambe une croupe si rebondie, si bien dessinée par ses jupons, si intéressante que le commissaire succombant à la tentation, glisse doucement une main et l'applique sur cette croupe. (DPV, t. XVI, p. 128)

Ensuite, dans *Mystification* de 1768 : « Le docteur lui donna sa main qu'elle conduisit par les fentes de ses jupons sur ses hanches. » (DPV, t. XII, p. 402). D'autre part, la *Correspondance littéraire* du 1er mai 1770 qui annonce la mort de deux danseuses de l'Opéra contient le passage suivant, qui porte sur l'une d'entre elles :

> C'est Camargo qui osa la première faire raccourcir ses jupons, et cette invention utile, qui met les amateurs en état de juger avec connaissance des jambes des danseuses, a été depuis généralement adoptée ; mais alors elle pensa occasionner un schisme très-dangereux. Les jansénistes du parterre criaient à l'hérésie et au scandale, et ne voulaient pas souffrir les jupes raccourcies ; [...][88].

L'occurrence du mot dans *Le Neveu de Rameau* est ainsi à mettre en quatrième place dans une provisoire liste chronologique des attestations du sens qui nous intéresse.

Le substantif *tabouret* est employé avec le sens de « petit meuble bas sur lequel on pose les pieds quand on est assis » dans une description de la pantomime de Rameau : « [...] il place un oreiller ou un tabouret sous des pieds ; il tient une soucoupe, il approche une chaise ; [...]. » (DPV, t. XII, p. 190). Comme le mot est absent de François et de la BHVF, on doit au TLF, s.v. *tabouret* d'attirer notre attention sur l'occurrence, qu'en la datant de 1785 (sic) il considère comme l'exemple le plus ancien de ce sens[89]. Malheureusement les

[87] Voir Fabre (p. 109 et le lexique), Desné (p. 191), Proust (p. 124), Varloot (p. 130), Chouillet1 (p. 179 et le glossaire), Chouillet2 (p. 109 et le lexique), Bonnet (p. 137), Coulet (p. 194), Versini (p. 694 et le lexique), Chartier (p. 169), Delon1 (p. 660), Delon2 (p. 152) et Hobson (p. 158).

[88] *Correspondance littéraire*, *op. cit.*, t. IX, 1879, p. 18.

[89] Le FEW, t. XIX, p. 175b, s.v. *tabir* ne le connaît que depuis 1875. Ce sens n'a pas fait l'objet de commentaire dans Raymond Arveiller, *Addenda au FEW XIX (Orientalia)*, Édités par Max Pfister, Tübingen, Max Niemeyer, 1999, p. 562.

éditeurs[90] de notre texte se sont tous abstenus de commenter ce mot en nous laissant incertains sur le sens qu'ils lui attribuent dans le contexte. L'unique exception est Versini, car dans son lexique, s.v. *tabouret* il explique que « seules les princesses et duchesses avaient le droit de s'asseoir en présence de la reine, sur un tabouret » (p. 945) ; on a l'impression que l'éditeur pense à un autre passage, mais ce n'est pas tout à fait sûr. Comme son répertoire lexicologique[91] ne précise que rarement les endroits auxquels s'appliquent les définitions données, les lecteurs ne peuvent pas exclure la possibilité qu'aux yeux de Versini, cette explication convienne au mot *tabouret* que l'on lit dans *Le Neveu de Rameau* (p. 691). En attendant que ce grave défaut soit réparé lors d'une prochaine réimpression de son édition, faisons remarquer que si l'on date notre texte de vers 1780, on a au moins trois attestations antérieures, dues à Diderot lui-même. La première se trouve dans la lettre qu'après s'être blessé il a écrite à Sophie Volland le 17 septembre 1760 : « Cela ne m'a pas empêché de plaisanter sur ma chute qui me tient en pantoufle, la jambe étendue sur un tabouret. » (Corr., t. III, p. 72) ; la deuxième dans le *Salon de 1761*, dans un passage consacré au *Paralytique* de Greuze : « Le vieillard est dans son fauteuil. Ses pieds sont supportés par un tabouret. » (DPV, t. XIII, p. 260) ; et la troisième dans le *Salon de 1763*, à propos de *La Piété filiale* de Greuze : « Le principal personnage, [...] est un vieillard paralytique, étendu dans son fauteuil, la tête appuyée sur un traversin, et les pieds sur un tabouret. » (*ibid*., p. 394). Avec ces occurrences, on pourrait améliorer l'article *tabouret* du TLF et peut-être mieux se représenter ce que *Lui* fait dans sa pantomime du *Neveu de Rameau*.

Examinons maintenant le verbe intransitif *vibrer* au sens métaphorique de « produire des vibrations ». Il apparaît dans une réplique de Rameau : « C'est apparemment qu'il y a pour les unes un sens que je n'ai pas ; une fibre qui ne m'a point été donnée, une fibre lâche qu'on a beau pincer et qui ne vibre pas ; [...]. » (DPV, t. XII, p. 172). Sur ce passage, Hobson (p. 131) met une note pour évoquer *Le Rêve de d'Alembert* mais elle ne dit rien sur l'emploi du verbe. Celui-ci n'a pas intéressé non plus les autres éditeurs[92]. Pourtant, cette occurrence est datée de 1779 et citée par le TLF, s.v. *vibrer* comme le premier exemple du sens métaphorique. Certes, ce sens n'est pas bien distingué par le FEW, t. XIV, p. 401b, s.v. *vibrare* et le mot lui-même est absent de l'HLF et de la BHVF. Mais on ne devrait pas pour autant négliger l'initiative du TLF. Il me paraît cependant difficile de l'accepter sans

[90] Voir Fabre (p. 104 et le lexique), Desné (p. 187), Proust (p. 119), Varloot (p. 126), Chouillet1 (p. 172 et le glossaire), Chouillet2 (p. 105 et le lexique), Bonnet (p. 134), Coulet (p. 190), Chartier (p. 163), Delon1 (p. 657), Delon2 (p. 148) et Hobson (p. 152).

[91] Contrairement à son index des noms de personnes et à son index historique et géographique.

[92] Voir Fabre (p. 89 et le lexique), Desné (p. 173), Proust (p. 103), Varloot (p. 112), Chouillet1 (p. 155 et le glossaire), Chouillet2 (p. 92 et le lexique), Bonnet (p. 122), Coulet (p. 172), Versini (p. 681 et le lexique), Chartier (p. 146), Delon1 (p. 647) et Delon2 (p. 132).

broncher, car on trouve des attestations comparables dans *De la Nature* (Amsterdam, E. Van Harrevelt, 1761) de Jean-Baptiste Robinet ; voir par exemple le passage suivant :

> L'intensité du mouvement des fibres sensitives fait vibrer les volitives en vertu de leur affinité. L'ame veut, & que veut elle ? Ce que ses sensations dans le cas présent, ou ses idées dans d'autres circonstances, lui font vouloir ; car les ébranlemens des fibres volitives sont de l'espece des vibrations des fibres sensitives & des intellectuelles, comme les trois especes de fibre sont d'un ordre correspondant, puisque tel ordre de fibres d'un plan du cerveau ne peut ébranler que les ordres analogues des autres plans. (p. 443-444).

Si l'on date de vers 1780 *Le Neveu de Rameau*, il est donc précédé par l'ouvrage de Robinet paru une vingtaine d'années plus tôt.

Voici maintenant le deuxième groupe : les premières attestations du TLF sont antidatées par des témoignages que j'ai pu recueillir dans des sources antérieures à l'année 1760. Il s'agit d'abord du substantif *commérage* au sens de « bavardage » que l'on lit dans une réplique de Rameau : « au milieu des propos qu'on tient ; et de ceux qu'on entend, et de ce commérage, [...] » (DPV, t. XII, p. 182). Alors que le FEW, t. II, p. 945b, s.v. *commater* donne le *Dictionnaire critique* de Féraud (1787) comme le témoignage le plus ancien de ce sens, le TLF, s.v. *commérage* cite notre occurrence comme sa première attestation. Malgré ces informations, aucune des éditions consultées[93] ne l'a annotée. Si l'on examine pourtant les lettres que Madame de Graffigny a écrites à son ami Devaux, on y trouve plusieurs exemples antérieurs de cet emploi : voir par exemple sa lettre des 11 et 12 mai 1744[94], celle des 4-6 janvier 1745[95], celle du 23 octobre 1746[96] et celle du 15 janvier 1747[97].

Le cas de *franc-parler* au sens de « manière de parler libre » est aussi net que celui de *commérage*. Il se trouve dans une réplique de Rameau : « J'use en plein de mon franc-parler. » (DPV, t. XII, p. 133). Il n'a pas intéressé les éditeurs[98], mais à l'époque le mot n'était pas

[93] Voir Fabre (p. 98 et le lexique), Desné (p. 181), Proust (p. 112), Varloot (p. 120), Chouillet1 (p. 166 et le glossaire), Chouillet2 (p. 100 et le lexique), Bonnet (p. 129), Coulet (p. 182), Versini (p. 687 et le lexique), Chartier (p. 156), Delon1 (p. 653), Delon2 (p. 141) et Hobson (p. 142).

[94] « Si ce n'est pas là le comerage complet, les chiens apres les domestiques, je ne m'y connois pas. » (*Correspondance de Madame de Graffigny*, sous la direction de J. A. Dainard, Oxford, Voltaire Foundation, t. IV, 1997, p. 260).

[95] « C'est de la petitesse et du comerage. » (*ibid.*, t. VI, 2000, p. 141).

[96] « Pardi, on peu[t] dire que tu vis en vray comerage. » (*ibid.*, t. VIII, 2003, p. 109).

[97] « Parlons d'autres choses si cela est possible, car si je me laissois aller au comerage je ne finirois point. » (*ibid.*, p. 205).

[98] Voir Fabre (p. 56 et le lexique), Desné (p. 141), Proust (p. 68), Varloot (p. 81), Chouillet1 (p. 120 et le glossaire), Chouillet2 (p. 62 et le lexique), Bonnet (p. 94), Coulet (p. 133), Versini (p. 659 et le lexique), Chartier (p. 106), Delon1 (p. 623), Delon2 (p. 99) et Hobson (p. 82).

aussi banal qu'il nous paraît aujourd'hui. On sait que Littré, s.v. *franc*[3] a enregistré la locution verbale *avoir son franc parler* « dire tout haut ce qu'on pense ». L'exemple de Diderot qu'il a recueilli correspond à *La Lettre à Galiani sur la sixième ode d'Horace* (1773) : « [...] ce sont des fous sublimes qui ont leur franc-parler » (DPV, t. XX, p. 605). Probablement c'est cette occurrence qui est passée ensuite dans le FEW, t. VII, p. 607b, s.v. *parabolare* avec la date de 1765. De son côté, le TLF, s.v. *franc(-)parler* cite celle du *Neveu de Rameau* qu'il date d'« avant 1784 », c'est-à-dire avant la mort de Diderot. Celui-ci est-il donc l'inventeur du mot ? Certes, on en trouve une autre occurrence dans son *Salon de 1763* : « [...] ce qui lui conserve son franc-parler. » (DPV, t. XIII, p. 383), qui est antérieure aux deux autres que l'on connaissait jusqu'ici. Mais elles sont précédées par celle de Mirabeau. On lit en effet dans son livre *L'Ami des hommes ou Traité de la population* (Avignon, 1756) le passage suivant : « [...] et il subissoit un second verre de vin au bout pour son franc-parler. » (t. I, p. 77). Tout en relevant ces attestations, un futur éditeur pourrait signaler que celle du *Neveu de Rameau* est une des plus anciennes que l'on connaisse du mot *franc-parler*.

Le substantif *moraliste* peut signifier non seulement « auteur qui écrit et traite de la morale » mais aussi « personne qui fait des réflexions morales sans être écrivain ». Le TLF, s.v. *moraliste* date le deuxième sens de 1762 en citant *Le Neveu de Rameau*. C'est dans une réplique de *Moi* qu'apparaît cet emploi : « [...] je vous aime mieux musicien que moraliste. » (DPV, t. XII, p. 177). Malgré sa précocité, cette occurrence n'a attiré l'attention d'aucun des éditeurs examinés[99]. Cependant, elle ne me semble pas être la première. On trouve au moins trois exemples de l'emploi, dont deux proviennent de Diderot lui-même. L'attestation la plus ancienne à ma connaissance se lit dans *Thémidore* (1744) de Claude Godard d'Aucour[100]. La deuxième et la troisième se lisent dans *Les Bijoux indiscrets* (1749) de Diderot : « Les épreuves que j'ai faites de ma bague, m'ont rendu grand moraliste. » (DPV, t. III, p. 98) et « Monsieur le moraliste reprends un peu la conversation que tu m'as commencée. » (*ibid.*, p. 190). Même si *Le Neveu de Rameau* devait être daté de ca. 1760, il ne pourrait pas précéder les exemples que je viens d'évoquer.

Parmi les nombreux sens du verbe *prendre*, il y en a un pour lequel le TLF, s.v. *prendre* cite notre texte comme le premier témoignage. Il s'agit de l'emploi intransitif au sens de « réussir », dans la locution phrastique *cela ne prend pas toujours*. C'est dans une réplique de *Moi* que l'on trouve cet emploi : « Je parle mal. Je ne sais que dire la vérité ; et cela ne prend

[99] Voir Fabre (p. 94 et le lexique), Desné (p. 178), Proust (p. 108), Varloot (p. 116), Chouillet1 (p. 162 et le glossaire), Chouillet2 (p. 96 et le lexique), Bonnet (p. 125), , Coulet (p. 177), Versini (p. 684 et le lexique), Chartier (p. 151), Delon1 (p. 650), Delon2 (p. 137) et Hobson (p. 137).

[100] « Voilà de ces domestiques sans prix ; heureux qui en rencontre de semblables ! Je ne lui cachai rien, il apprit en un moment toute mon aventure, et sans faire le moraliste, il me plaignit, me blâma, et fit briller quelque espérance à mes yeux. » (Godard d'Aucour, *Thémidore*, *Texte établi, présenté et annoté* par Patrick Wald Lasowski, dans *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, *Édition établie* sous la direction de Patrick Wald Lasowski, t. I, Paris, Gallimard, 2000, Bibliothèque de la Pléiade, p. 536).

pas toujours, comme vous savez. » (DPV, t. XII, p. 177). Aucun des éditeurs[101] que j'ai examinés ne l'a annoté. Est-ce parce qu'ils le considèrent comme très répandu à l'époque ? Cependant, s'il s'agit de la locution phrastique *cela ne prend pas toujours*, elle ne semble pas être attestée avant Diderot. Par contre, si l'on a affaire au seul emploi de *prendre* au sens de « réussir », les éditeurs ont sans doute raison de s'être abstenus de le commenter. François (p. 1364) avait en effet cité pour ce sens *Les Chats*[102] de Moncrif (1727), *Angola*[103] de La Morlière (1746), la troisième partie des *Égarements du cœur et de l'esprit*[104] (1738) et *Le Hasard du coin du feu*[105] (1763) de Crébillon le fils, etc. tout en renvoyant à Littré qui avait recueilli des exemples de Saint-Simon (avant 1755)[106], de Diderot (1765)[107] et de Bonnet (1768)[108]. Néanmoins, compte tenu de la polysémie du verbe *prendre*, les éditeurs auraient pu expliciter au moins comment ils l'ont compris dans le passage.

Selon le TLF, s.v. *prêter*, l'emploi pronominal du verbe au sens de « s'accommoder » apparaît pour la première fois dans *Le Neveu de Rameau* qu'il date d'avant 1784 ; le FEW, t. IX, p. 314a, s.v. *praestare* donne, quant à lui, comme première date l'année 1783[109]. Voici le passage qui contient cette occurrence ; c'est Rameau qui parle :

> [...] qu'ils éprouveraient sans cesse, avec quelle facilité, quelle flexibilité, quelle mollesse, l'harmonie, la prosodie, les ellipses, les inversions, de la langue italienne se prêtaient à l'art, au mouvement, à l'expression, aux tours du chant, et à la valeur mesurée des sons [...]. (DPV, t. XII, p. 163)

---

101 Voir Fabre (p. 94 et le lexique), Desné (p. 178), Proust (p. 108), Varloot (p. 116), Chouillet1 (p. 162 et le glossaire), Chouillet2 (p. 97 et le lexique), Bonnet (p. 126), Coulet (p. 177), Versini (p. 684 et le lexique), Chartier (p. 151), Delon1 (p. 650), Delon2 (p. 138) et Hobson (p. 137).

102 « [...] cet exemple prit universellement, & répandit dans l'Arche un esprit de coquetterie qui dura pendant tout le séjour qu'on y fit [...]. » (*Les Chats*, Paris, Gabriel-François Quillau, 1727, p. 65).

103 « Il a été à ma cour étant jeune, *et il y avait assez bien pris*. » (c'est l'auteur qui souligne) et « [...] qu'il est de notre intérêt d'empêcher qu'il [cet ouvrage] ne prenne à un certain point. » (La Morlière, *Angola*, *Texte établi, présenté et annoté* par Patrick Wald Lasowski, dans *Romanciers libertins du XVIII^e siècle*, *op. cit.*, t. I, p. 682 et 796). Voir Laurent Versini, « Néologie et tours à la mode dans *Angola* », dans *Travaux de Linguistique et de Littérature*, t. XIII, 2, p. 505-525 (p. 515 en particulier).

104 « [...] la façon dont j'ai pris dans le monde est, je pense, une assez bonne preuve que je ne me trompe pas [...]. » (Claude Crébillon, *Œuvres complètes*, sous la direction de Jean Sgard, t. II, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 211).

105 « [...] je remarquai, contre mon attente, que cela avait très bien pris dans le monde. » (*ibid.*, p. 675).

106 « D'Aquin, premier médecin du Roi, créature de Mme de Montespan, n'avait rien perdu de son crédit par l'éloignement final de la maîtresse ; mais il n'avait jamais pu prendre avec Mme de Maintenon, à qui tout ce qui sentait cet autre côté fut toujours plus que suspect. » (Saint-Simon, *Mémoires*, édition citée, t. I, 1983, p. 107).

107 *Opin. des anc. phil. (Japonais)*, qui correspond à l'article *Japonois, philosophie des* de l'*Encyclopédie*, t. VIII (1765) repris dans DPV, t. VII, p. 458 : « Cette doctrine eut de la peine à prendre à la Chine & au Japon. »

108 *9^e lett. hist. nat.* = « Je ne pense pas que la méthode de l'illustre Réaumur pour faire éclore les Poulets, ait pris en France : [...]. » (*Lettres sur divers sujets d'histoire naturelle, Lettre IX* [1768], dans *Collection complète des œuvres de Charles Bonnet*, t. V, partie II, Neuchatel, Fauche, 1781, p. 60).

109 Cet emploi est absent de la BHVF.

Malgré son caractère précoce, aucune des éditions que j'ai examinées ne contient de commentaire sur le verbe[110]. Un futur éditeur pourrait glisser une note, tout en ajoutant que ce n'est pas le témoignage le plus ancien. On relève en effet au moins quatre exemples qui la précèdent. Les deux premiers se lisent dans *Les Beaux Arts réduits à un même principe* (1746) de Charles Batteux[111], et les deux autres dans la *Lettre sur les sourds et muets* (1751) de Diderot lui-même[112]. Cette remarque permettrait en même temps d'améliorer le TLF et le FEW.

Quant au substantif *proxénète* « entremetteur », le TLF, s.v. *proxénète* considère comme l'attestation la plus ancienne pour ce sens celle du *Neveu de Rameau* (« [...] à mesure qu'il faisait la scène du proxénète et de la jeune fille qu'il séduisait [...] » DPV, t. XII, p. 95[113]), mais il donne lui-même une attestation antérieure, qui semble avoir un sens comparable. Elle provient de Sully, *Mémoires ou Œconomies royales d'Estat domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand*, t. III, (Paris, Augustin Courbé, 1662). Voici le contexte :

> La sixiesme accusation est des plus calomnieuses, de dire que deslors il se fut resolu d'épouser une Fille de joye, puis que nul de ses impudens proxenetes aux voluptez, n'eust lors osé luy en proposer les pensées seulement, & ne les écouta jamais, depuis que par leur importunité, & encore par maniere de discours pour rire, dont pour monstrer la verité de ce propos, il desirast qu'elle fust mariée à la verité, à un homme docile à porter cornes. (p. 239).

Pourquoi le TLF distingue-t-il les deux occurrences ? L'unique définition « entremetteur (en mauvaise part) » que propose le FEW, t. IX, p. 489a, s.v. *proxeneta* me semble préférable. Celui-ci signale du reste que pour ce sens, on trouve une attestation plus ancienne, avec la graphie *prosenette*, dans la *Complainte sur la mort de Semblançay* (vers 1527) : « Ambicion m'envoya prosenette, / Pour moyenner à tous marchez et pris[114]. » En tirant profit du

---

110 Voir Fabre (p. 81 et le lexique), Desné (p. 165), Proust (p. 94), Varloot (p. 104), Chouillet1 (p. 145 et le glossaire), Chouillet2 (p. 85 et le lexique), Bonnet (p. 115), Coulet (p. 163), Versini (p. 675 et le lexique), Chartier (p. 136), Delon1 (p. 641), Delon2 (p. 124) et Hobson (p. 117).

111 « Ils se font un plaisir, de même que nous d'exprimer avec soin certaines pensées auxquelles les mots de leur langue paroissent se prêter de meilleure grace ; [...]. » et « La langue Grecque, plus riche que les autres, a pu se prêter avec plus de facilité à la nature des sujets, & prendre plus ou moins de force, selon le besoin des matiéres. » (Paris, Durand, 1746, p. 181-182 et 210).

112 « [...] mais je répondrai que si notre langue est admirable dans les choses utiles, elle sait aussi se prêter aux choses agréables. » (DPV, t. IV, p. 191) et « La langue française se prêtera facilement à la dissertation théologique, au catéchisme, à l'instruction pastorale ; [...]. » (*ibid*., p. 215).

113 On ne trouve aucune remarque dans les éditions ; voir Fabre (p. 24 et le lexique), Desné (p. 109), Proust (p. 33), Varloot (p. 50), Chouillet1 (p. 84 et le glossaire), Chouillet2 (p. 34 et le lexique), Bonnet (p. 66), Coulet (p. 95), Versini (p. 637 et le lexique), Chartier (p. 68), Delon1 (p. 600), Delon2 (p. 66) et Hobson (p. 39).

114 C. Couderc, « Complainte inédite sur la mort de Semblançay », dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXVIII, 1901, p. 136-141 (la citation se lit à la p. 139, vers 34-35).

FEW, un futur éditeur pourrait montrer quelle est la place du *Neveu de Rameau* dans l'histoire du mot *proxénète* et modifier un peu sa description historique donnée par le TLF.

L'article *vertubleu, vertuchou, vertudieu* du TLF peut être également corrigé à l'aide des acquis récents. Dans cet article, il cite *Le Neveu de Rameau* comme l'exemple le plus ancien de la forme *vertudieu*. Cette interjection est en effet prononcée par Rameau dans une de ses répliques : « Vertudieu, je le crois. » (DPV, t. XII, p. 108). Si cette occurrence n'a pas intéressé les éditeurs[115], est-ce parce que la forme leur paraissait courante ? Ils ont bien raison, car on la trouve dès 1535, dans *Gargantua* de Rabelais[116] comme nous l'apprend le *Dictionnaire des jurons* de Pierre Enckell[117]. L'article du TLF serait à réécrire à l'aide de la documentation de ce dernier.

* * *

Comme on vient de le voir, le TLF n'est pas toujours impeccable et a parfois besoin d'être corrigé. Même pour les mots et les expressions pour lesquels il ne cite pas *Le Neveu de Rameau*, une lecture tant soit peu attentive de celui-ci nous permet de le compléter tout en amendant certains commentaires lexicologiques des éditions. Prenons comme premier exemple la locution verbale *avoir du foin dans ses bottes* « être riche ». Elle se lit dans le passage suivant : « Lui. Aujourd'hui que vous êtes un gros monsieur. / Moi. Pas si gros. / Lui. Que vous avez du foin dans vos bottes. » (DPV, t. XII, p. 101). Parmi les éditeurs que j'ai examinés, il y en a deux qui font des remarques sur l'expression[118]. D'une part, le lexique de Fabre (p. 258-259) souligne que le *Dictionnaire universel* de Furetière de 1690 « donne la nuance exacte de cette locution » et il cite aussi une remarque du *Dictionnaire de l'Académie française* de 1762. De l'autre, le glossaire de Chouillet1 (p. 220) et le lexique de Chouillet2 (p. 398) se servent de Trévoux de 1732. Or si l'on vérifie les dictionnaires allégués, on s'aperçoit qu'ils ne parlent que de la locution *mettre (bien) du foin dans ses bottes*, et non pas *avoir du foin dans ses bottes*. Les deux expressions ne sont pas tout à fait identiques et chacune a son histoire, encore que le TLF, s.v. *botte*[2] les confonde en affirmant qu'elles sont recueillies « dans la plupart des dict[ionnaires] gén[éraux] du XIX[e] et du XX[e] s[iècles] à partir de *Ac*[*adémie*] 1798 ». Son affirmation n'est pas exacte, parce que dans sa version de 1798 le *Dictionnaire de l'Académie française* n'a enregistré que la locution *mettre (bien) du foin dans ses*

[115] Voir Fabre (p. 35 et le lexique), Desné (p. 120), Proust (p. 45), Varloot (p. 61), Chouillet1 (p. 99 et le glossaire), Chouillet2 (p. 43 et le lexique), Bonnet (p. 76), Coulet, (p. 108), Versini (p. 644 et le lexique), Chartier (p. 81), Delon1 (p. 608), Delon2 (p. 77) et Hobson (p. 53).

[116] Voir François Rabelais, *Gargantua*, *Première édition critique faite sur l'Editio princeps*, *Texte établi* par Ruth Calder *Avec introduction, commentaires, tables et glossaire* par M. A. Screech, Préface par V. L. Saulnier, Genève, Droz, 1970, coll. Textes littéraires français 163, chapitre XXV, p. 170 : « Vertus Dieu, que ne chantez vous ».

[117] Paris, Presses Universitaires de France, 2004, p. 698a.

[118] La note de Chartier (p. 74) ne porte pas sur la locution. Le reste ne dit rien : voir Desné (p. 114), Proust (p. 39), Varloot (p. 55), Bonnet (p. 71), Coulet (p. 101), Versini (p. 640 et le lexique), Delon1 (p. 604), Delon2 (p. 72) et Hobson (p. 45).

bottes[119] et que c'est non pas depuis 1798 mais depuis 1694 que celle-ci a été reconnue par les Académiciens. Comme ni la BHVF ni l'HLF ne nous sont utiles, consultons le FEW, t. XV, 2, p. 41b, s.v. **butt* : on y apprend que la locution *mettre du foin dans ses bottes* est connue depuis Furetière (1690) tandis que la locution *avoir du foin dans ses bottes* n'est attestée que depuis 1863. Cette dernière date correspond sans doute à Littré dont l'article *botte*[2] (t. I, p. 378c) contenant l'expression a été publié dans une des livraisons de 1863. L'occurrence du *Neveu de Rameau* est donc antérieure aux témoignages que l'on connaissait jusqu'ici. À ma connaissance, elle n'est pourtant pas la plus ancienne. Si l'on date notre texte de vers 1780, il est précédé par un pamphlet contre Maupeou de 1771, que l'on peut lire dans *Les Efforts de la liberté & du patriotisme contre le despotisme du Sr. de Maupeou, chancelier de France ou Recueil des écrits patriotiques publiés pour maintenir l'ancien gouvernement français* (t. II, Londres, 1772) : « [...] comme ils ont du foin dans leurs bottes, j'espere que sous un an, ils prendront le parti de nous quitter, & je vous jure qu'alors je ne les retiendrai pas[120]. » Parmi les dictionnaires, c'est celui de Wailly, *Nouveau vocabulaire français, ou Abrégé du Dictionnaire de l'Académie* (Paris, 1801) qui semble être le premier à avoir recueilli notre locution dans son article *botte* (p. 107b). Fondée sur ces informations, la note sur l'expression *avoir du foin dans ses bottes* pourrait être réécrite dans une future édition du *Neveu de Rameau*.

Le syntagme *capucin de carte* « carte pliée et découpée de façon à pouvoir rester debout sur un des côtés » mérite de nous intéresser également. Il est employé par Rameau : « À présent tout cela vous tombe les uns sur les autres, comme des capucins de cartes. » (DPV, t. XII, p. 161). Parmi les éditeurs dont la plupart n'ont rien dit[121], il y en a trois qui expliquent le syntagme. D'une part, le lexique de Versini (p. 926-927) et la note de Chartier (p. 134) citent la définition de Littré. De l'autre, Delon1 (p. 1168, note 5 de la p. 640) et Delon2 (p. 234, note 3 de la p. 123) expliquent le syntagme sans expliciter les sources et citent la lettre de Diderot à Sophie Volland du 21 juillet 1765 (Corr., t. V, p. 57). Le TLF, s.v. *capucin* a certes enregistré le syntagme avec la définition de Littré et une citation qu'il attribue à l'*Apologie pour l'histoire* (1941) de Marc Bloch[122], mais il reste muet sur sa première apparition. De son côté, le FEW, t. II, p. 276a, s.v. *cappa* considère qu'il est attesté depuis le *Dictionnaire national* de Bescherelle (1845), alors qu'il est enregistré déjà dans le *Dictionnaire de l'Académie française* de 1835. Les deux occurrences de *capucin de carte* chez Diderot, celle du

[119] Pour être précis, l'article *botte* (t. I, p. 156c) cite *mettre du foin dans ses bottes* et l'article *foin* (t. I, p. 596b), *mettre bien du foin dans ses bottes*.

[120] « Lettre XXIV, de M. de Meaupeou [*sic*] à M. de Sorbouet », le 15 juillet 1771, p. 270.

[121] Voir Fabre (p. 80 [sa note 260 parle d'autres choses] et son lexique), Desné (p. 164), Proust (p. 93), Varloot (p. 103), Chouillet1 (p. 144 [sa note 2 porte sur la situation musicale du temps et non sur le syntagme] et son glossaire), Chouillet2 (p. 83-84 et le lexique), Bonnet (p. 113), Coulet (p. 161) et Hobson (p. 114).

[122] C'est une attribution erronée. La phrase provient de Jean-Richard Bloch, *Destin du siècle, seconds essais pour mieux comprendre mon temps*, Paris, Rieder, 1931, p. 111 ; de plus, elle peut être datée de 1929, parce que l'essai qui contient le syntagme a été publié dans *Europe*, 1929, p. 585.

Neveu de Rameau et celle signalée par Delon1 et Delon2, sont donc remarquables pour leur précocité. Cependant, si l'on cherche un peu, notre auteur utilise le syntagme au moins dans deux autres occasions. Il se lit d'abord dans l'article *machinal* de l'*Encyclopédie*, t. IX (1765) : « [...] des capucins de carte qui tombent tous les uns à la file des autres, ne se ressembleroi[e]nt pas davantage ; [...]. » (p. 794a[123]). Ensuite, on le trouve dans la lettre de Diderot à Falconet du 6 septembre 1768 : « L'agresseur, l'abbé de Mabli, est un grave personnage qu'un enfant, le fils de Mr De La Vauguyon, a culbuté comme un capucin de cartes. » (Corr., t. VIII, p. 114). Il est intéressant de noter que Diderot est précédé par François Toussaint, celui qui avait traduit avec lui le *Dictionnaire universel de médecine* de Robert James. On lit en effet la phrase suivante dans sa traduction de Tobias Smollett, *Histoire et aventures de sir Williams Pickle*, deuxième partie (Amsterdam et Leipzig, Arkstee et Merkus, 1753) : « On eût dit une file de ce qu'on appelle des Capucins de carte qu'un souffle a couchés l'un sur l'autre. » (p. 143). Jusqu'à nouvel ordre, cette attestation est la plus ancienne du syntagme.

Le cas de l'adjectif *rebordé* au sens de « dont le rebord est net » est assez comparable au cas précédent pour l'importance accordée à Littré par les éditeurs et les attestations précoces ignorées (ou presque) de Diderot et de ses collaborateurs. Dans *Le Neveu de Rameau*, il se lit dans l'autoportrait[124] de *Lui* : « Oui da. J'ai le front grand et ridé ; [...] la lèvre rebordée ; [...]. » (DPV, t. XII, p. 75). Cet emploi a attiré l'attention de la plupart des éditeurs[125]. Alors que Desné (p. 93) et Delon1 (p. 1145, note 5 de la p. 588) se sont contentés d'une simple traduction, le lexique de Fabre fait remarquer que « Littré est le premier qui donne cet adjectif, et seulement en l'appliquant à l'oreille. » (p. 280). Par la suite, Delon2 renvoie à Fabre pour dire que le sens de « qui fait rebord, qui fait saillie » « n'est lexicalisé que par Littré » (p. 196, note 2 de la p. 50). De son côté, Coulet (p. 75) indique que le sens de « saillant, qui fait rebord » n'est pas dans les dictionnaires du XVIII[e] siècle et sa note est reprise presque mot à mot par Chartier (p. 48). La lexicographie récente est décevante. D'une part, le FEW, t. XV, 1, p. 183a, s.v. *bord* n'ajoute rien aux remarques de ces éditeurs, puisqu'il ne connaît cet emploi que « depuis 1869 », à savoir depuis Littré. D'autre part, ni le TLF ni la BHVF ne nous sont utiles : celui-là, s.v. *rebordé* enregistre ce sens avec deux exemples de Colette (1929 et 1941) mais ne dit rien sur son histoire dans son article *reborder*, et celle-ci n'a recueilli ni l'infinitif *reborder* ni le participe passé *rebordé*. Pourrait-on améliorer ces dictionnaires ? On remarquera d'abord que l'on trouve le même emploi de l'adjectif dans le *Salon de 1767* de Diderot. Voici le contexte :

123 Cet article n'a pas été repris dans DPV.
124 Que Fabre (p. 122, note 23) rapproche d'un passage du *Salon de 1767* ; voir DPV, t. XVI, p. 82.
125 Sauf Proust (p. 15), Varloot (p. 35), Chouillet1 (p. 63 et le glossaire), Chouillet2 (p. 19 et le lexique), Bonnet (p. 51), Versini (p. 626 et le lexique) et Hobson (p. 13) qui ne disent rien.

> [...] je ne puis me permettre la métamorphose d'Apollon en St Jean, sans permettre de montrer la Vierge avec des lèvres rebordées, des yeux languissants de luxure, une gorge charmante, le col, les bras, les pieds, les mains, les épaules et les cuisses de Venus. (DPV, t. XVI, p. 476)

Comme on le voit, c'est pour exprimer une forte sensualité que le mot *rebordé* s'applique aux lèvres. Ce n'est pourtant pas l'attestation la plus ancienne que j'ai recueillie. Diderot est précédé par Jaucourt qui, dans son article *peigne (conchyliolog.)* de l'*Encyclopédie*, t. XII (1765), donne une liste de plusieurs peignes. Voici un extrait de son énumération : « 11°. le *peigne* tacheté par-dessus, & blanc par-dessous ; 12°. le *peigne* à côtes & jaunâtre, avec la lèvre rebordée ; 13°. le *peigne* à coquille également creuse ; [...]. » (p. 240b ; c'est l'auteur qui souligne). Vu sa façon d'énumérer les pectens, il me semble que l'article de Jaucourt est fondé sur le *Dictionnaire raisonné et universel des animaux ou le règne animal*, t. III (Paris, Bauche, 1759), s.v. *peigne*, qui fait mention de différents peignes : « [...] le tacheté dans l'écaille supérieure & le blanc dans l'inférieure ; celui à côtes jaunâtres ; la levre rebordée ; celui à coquilles également creuses ; [...]. » (p. 364b). Ce dictionnaire résume lui-même ce que dit Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville dans *L'Histoire naturelle éclaircie dans deux de ses parties principales, la lithologie et la conchyliologie, dont l'une traite des pierres et l'autre des coquillages* (Paris, De Bure, 1742) : « La suivante marquée P, est couverte de tubercules par rangs, avec une tête élevée, une queuë recourbée, & la lévre rebordée avec des dents ; sa couleur générale est fauve, excepté la bouche, qui est toute blanche. » (p. 305). Ainsi, l'emploi de *rebordé* que le FEW ne connaissait jusqu'ici que depuis Littré a vu le jour plus d'un siècle auparavant dans une description d'un pecten. Grâce à ces attestations inattendues, les lecteurs du *Neveu de Rameau* pourraient désormais concevoir un peu mieux quelles images ses contemporains auraient pu se faire en lisant l'autoportrait de Rameau : ils auraient pu y voir à la fois la figure d'une femme voluptueuse et celle d'une forme conchyliologique.

Avant de terminer, examinons deux cas négligés par les commentateurs du *Neveu de Rameau* et par les lexicographes. Il s'agit d'abord de la locution *guindé sur des échasses* au sens de « qui fait l'important, qui parle avec emphase ». C'est *Lui* qui l'utilise dans une de ses répliques : « Nous prouverons que de Voltaire est sans génie ; que, Buffon toujours guindé sur des échasses, n'est qu'un déclamateur ampoulé ; [...]. » (DPV, t. XII, p. 113). L'expression n'a intéressé ni les éditeurs que j'ai examinés[126] ni les lexicographes, car elle est absente du TLF, de la BHVF, du FEW et de la BHVF. Il me semble que c'est une

[126] Voir Fabre (p. 39 et le lexique), Desné (p. 124), Proust (p. 49), Varloot (p. 64), Chouillet1 (p. 103 et le glossaire), Chouillet2 (p. 47 et le lexique), Bonnet (p. 79), Coulet (p. 113), Versini (p. 647 et le lexique), Chartier (p. 86), Delon1 (p. 611), Delon2 (p. 81-82) et Hobson (p. 59).

variante de la locution *monté sur des échasses*, sur laquelle le TLF, s.v. *échasse* nous apprend que le sens de « qui parle avec emphase » est attesté depuis Furetière (1690). Quant au FEW, t. XVII, p. 76a, s.v. **skakkja*, il recueille la locution verbale *être monté sur des échasses* et lui donne d'une part le sens de « se rengorger, faire l'important » (depuis Trévoux 1732) et de l'autre celui de « parler avec emphase » (depuis Furetière 1690). Il me semble qu'il vaut mieux réunir les deus sens et que l'emploi de l'adjectif *guindé* renforce l'idée d'affectation contenue dans l'expression *monté sur des échasses*. Bien qu'ignorée par les dictionnaires, notre locution se retrouve dans plusieurs textes antérieurs. On peut citer par exemple Le Maître de Claville, *Traité du vrai mérite de l'homme* (Paris, Sauvrain, 1737[127]) ; Merian, « Parallèle de deux principes de psychologie », dans *Histoire de l'Académie royale des Sciences et Belles Lettres, année MDCCLVII* (Berlin, 1759[128]) ; *La Laïs philosophe, ou Mémoires de Madame de***, et ses discours à Mr. de Voltaire sur son impiété, sa mauvaise conduite, & sa folie* (Bouillon, Pierre Limier, 1760[129]) ; Roussel, « Épitre à Madame Lefebvre et à ses trois belles filles, de la Comédie italienne », dans *Almanach des Muses ou Choix des poësies fugitives de 1776*[130]. *Le Neveu de Rameau* se place ainsi en cinquième place parmi les exemples anciens de la locution expressive *guindé sur des échasses*.

Un autre emploi curieusement négligé par les éditeurs et les dictionnaires est l'adjectif substantivé *simple* signifiant « sens propre ». Il se rencontre dans deux répliques de Rameau. Voici le premier passage :

> Entendons-nous ; c'est qu'il y a baiser le cul au simple, et baiser le cul au figuré. Demandez au gros Bergier qui baise le cul de madame de La Marque au simple et au figuré ; ma foi, le simple et le figuré me déplairaient également là. (DPV, t. XII, p. 92).

L'autre passage se trouve un peu plus loin : « Et de faire ce que vous ne désapprouvez pas au simple, et ce qui me répugne un peu au figuré. » (*ibid.*, p. 121). Si aucun des éditeurs examinés ne l'a commenté[131], c'est sans doute parce que le sens leur paraissait si évident

---

127 « On voit des hommes qui se piquent d'une excessive délicatesse en fait d'honneur, qui ne connoissent pas le veritable honneur ; qui toujours guindés sur des échasses, toujours hérissés, prêts à s'offenser de tout & contre tout le monde, donnent une fausse interpretation à tout procédé, [...]. » (p. 106).

128 « Mais de quel œil pense-t-il [= un Leibnitzien] que celui là [= « l'humble et modeste philosophie de Locke et de ses spectateurs »] le contemple à son tour ? Il le voit comme un Pygmée, guindé sur des échasses, & se promenant dans les espaces imaginaires : ce systeme si sublime & si céleste, il le traitera sans façon de fable & de Roman philosophique. » (p. 380).

129 « D'ailleurs on y reconnoît votre style séduisant, mais guindé sur des échasses. » (p. 68).

130 « Rimeur guindé sur des échasses, / je pourrois, ami du Phébus, / dans vous quatre peindre Vénus / & le charmant trio des Graces, / souvent cajolé par Momus : [...]. » (p. 178).

131 Voir Fabre (p. 21 et 46 ainsi que le lexique), Desné (p. 107 et 132), Proust (p. 30 et 57), Varloot (p. 48 et 71), Chouillet1 (p. 81 et 110 ainsi que le glossaire), Chouillet2 (p. 31 et 54 ainsi que le lexique), Bonnet (p. 64

qu'ils ont jugé qu'il n'y avait rien à expliquer. Pourtant cet emploi manque au TLF, s.v. *simple*, à la BHVF et au FEW, t. XI, p. 634b, s.v. *simplex* ainsi qu'aux principaux dictionnaires du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles. C'est un oubli étrange, car cet emploi n'est pas si rare. Diderot s'en sert dans plusieurs de ses articles publiés dans l'*Encyclopédie* ; voir *borne*, t. II, 1751, p. 336a[132] ; *chambre*, t. III, 1753, p. 46b[133] ; *champ*, *ibid*., p. 75a[134] ; etc. Diderot n'est d'ailleurs pas le premier à l'avoir employée. Le témoignage le plus ancien que je connaisse date de 1693. C'est dans Nicolas Thoynard, *Discussion de la suite des remarques nouvelles du P. Bouhours sur la langue fransoise* (Paris, Laurent d'Houry, 1693) qu'elle apparaît : « Il dit fort bien, que *Roseau* ne nous donne ni au simple ni au figuré que l'idée d'une chose foible ; [...]. » (p. 113 ; c'est l'auteur qui souligne). Dans la première moitié du XVIII^e^ siècle, l'expression se retrouve aussi bien dans un commentaire littéraire[135] que dans un dictionnaire trilingue[136]. Ainsi, les deux occurrences du mot dans *Le Neveu de Rameau* sont loin d'être isolées à l'époque.

Dans ces quelques remarques ponctuelles, j'espère avoir montré qu'en relisant le texte de Diderot, on trouve encore des mots et des expressions dont l'importance historique n'était pas suffisamment soulignée et qu'en même temps, une recherche tant soit peu approfondie que l'on peut effectuer en partant du vocabulaire du *Neveu de Rameau* nous permet de corriger ou de compléter nos instruments de travail. Si les éditions de textes étaient réalisées un peu plus souvent avec la collaboration de lexicographes, les notes sur le vocabulaire seraient conçues avec un peu plus de méthode et les auteurs de dictionnaires pourraient sans doute en profiter beaucoup. Serait-ce un souhait impertinent au temps où l'on parle successivement « pluridisciplinarité, interdisciplinarité, redisciplinarité, indisciplinarité[137] », etc. ?

---

et 85), Coulet (p. 92 et 121), Versini (p. 635 et 652 ainsi que le lexique), Chartier (p. 65 et 93), Delon1 (p. 598 et 616), Delon2 (p. 64 et 89) et Hobson (p. 34 et 69).

132 « *BORNE, s.m. se dit en général de tout signe de limites, & cette définition convient tant au simple qu'au figuré. » Cet article est absent de DPV.

133 « [...] & de l'espace renfermé par des murs, & percé d'une porte & de fenêtres qui forment la *chambre* prise au simple, on l'a appliqué à tout autre espace qui a dans les Arts quelque analogie, soit avec les usages de cette partie d'un appartement, soit avec sa figure. » (c'est l'auteur qui souligne). Cet article est également omis dans DPV.

134 « *CHAMP, s.m. se dit au simple d'un espace de terre cultivée, plus ou moins grand ; [...]. » Cet article aussi manque à DPV.

135 Voir *Œuvres de Clément Marot*, t. I, La Haye, P. Gosse & J. Neaulme, 1731, p. 132, note : « [...] un même mot y est susceptible de plusieurs explications très-différentes les unes des autres, tant au simple qu'au figuré. »

136 Voir Annibale Antonini, *Dictionnaire italien, latin, et françois*, première partie, Paris, Prault fils, 1743, p. 74a, s.v. *blanc* : « Les autres applications de ce mot, soit au simple, soit au figuré, se trouveront avec les noms substantifs. »

137 Voir Jean Guilaine, *Mémoire d'un protohistorien. La traversée des âges*, Paris, Odile Jacob, 2019, p. 254.